



**ETUDE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT**

Réunion publique du 24 mai 2022

Présentation du diagnostic

Axxurban

20 rue André Doucet
92000 Nanterre
01 47 24 37 42

contact@axurban.fr

LE DEROULEMENT DE L'ETUDE

Septembre 2021

Phase 1 : Diagnostic



Mars 2022

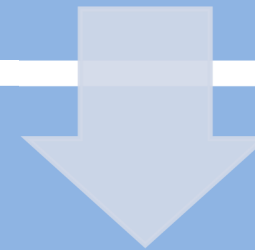
Phase 2 :
Proposition de schémas
de principe

Aujourd'hui



Septembre 2022

Phase 3 :
Elaboration du plan de
circulation et de stationnement



Décembre 2022

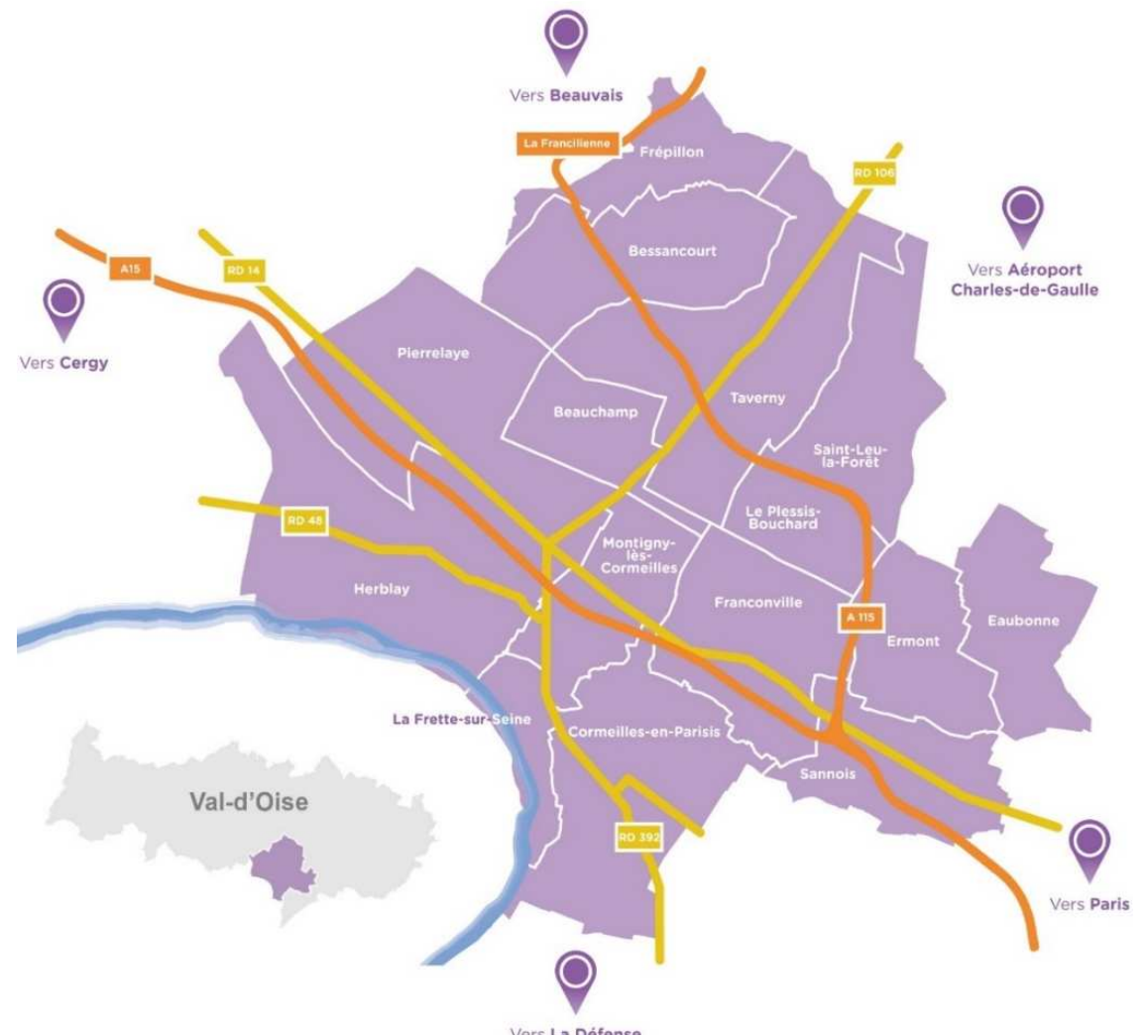
1) Le contexte général

Une ville étroitement liée au **développement du chemin de fer** :

- ⇒ travaux de la **ligne Paris-Pontoise** et création des **gares** à la fin du XIXème siècle,
- ⇒ urbanisation **autour du bourg et des gares**.

Aujourd'hui :

Ville de 31 600 habitants,
membre de la **C.A. Val Parisis**,
(15 communes - 285 000 habitants)
dont l'une des compétences est
l'organisation de la mobilité.



Source : site internet Val Parisis Agglo - 2022

Un territoire communal :

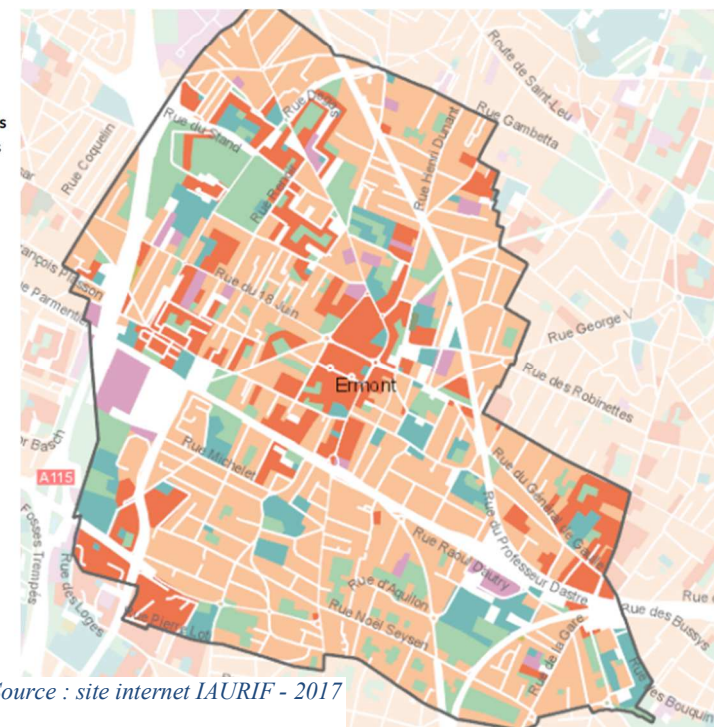
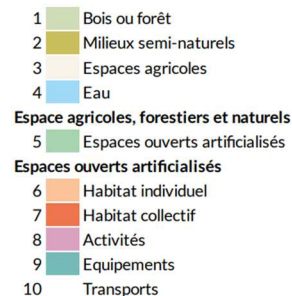
⇒ urbanisé en totalité :

- habitat individuel : 58%
- habitat collectif : 18%
- équipements / transports 21%
- activités : 3%

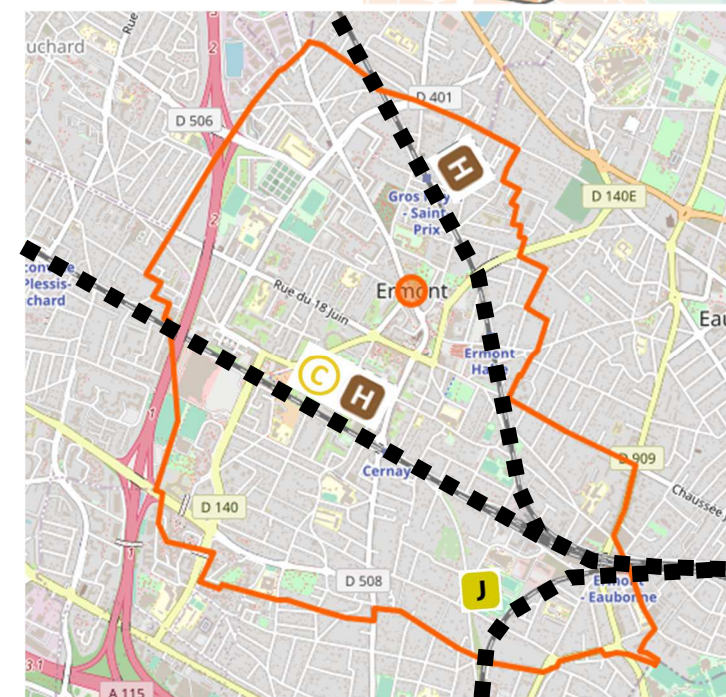
⇒ contraint par les axes autoroutiers, et notamment l'A115 en limite Ouest,

⇒ segmenté par les voies ferrées :

- . la ligne C du RER coupant la ville en deux,
- . les lignes H et J du Transilien délimitant une frange Est.



Source : site internet IAURIF - 2017



Une ville bien dotée en **équipements** :

- **de santé** : clinique Claude Bernard, Maison de santé des Chênes et des Espérances...,
- **scolaires** : 3 lycées, 2 collèges, 13 écoles, 2 CFA, plus de 7 200 élèves scolarisés,
- **sportifs** : piscine, complexes sportifs, gymnases..., répartis de façon homogène sur la commune.

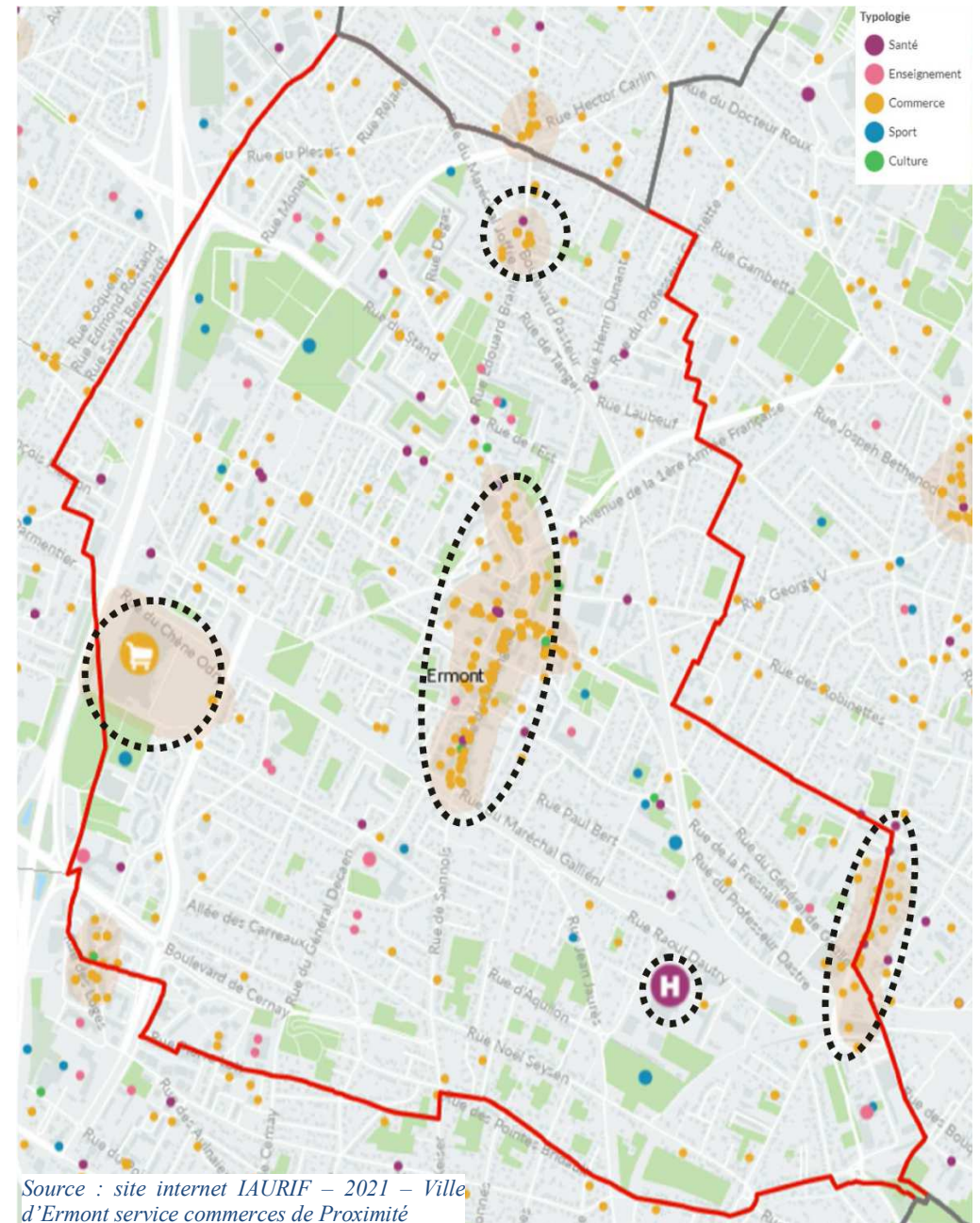
Un pôle principal : le centre-ville, situé au cœur de la commune.

Autres polarités et notamment celles :

- d'Ermont-Eaubonne à l'Est,
- du centre commercial des Chênes au Nord.

1 600 entreprises dont :

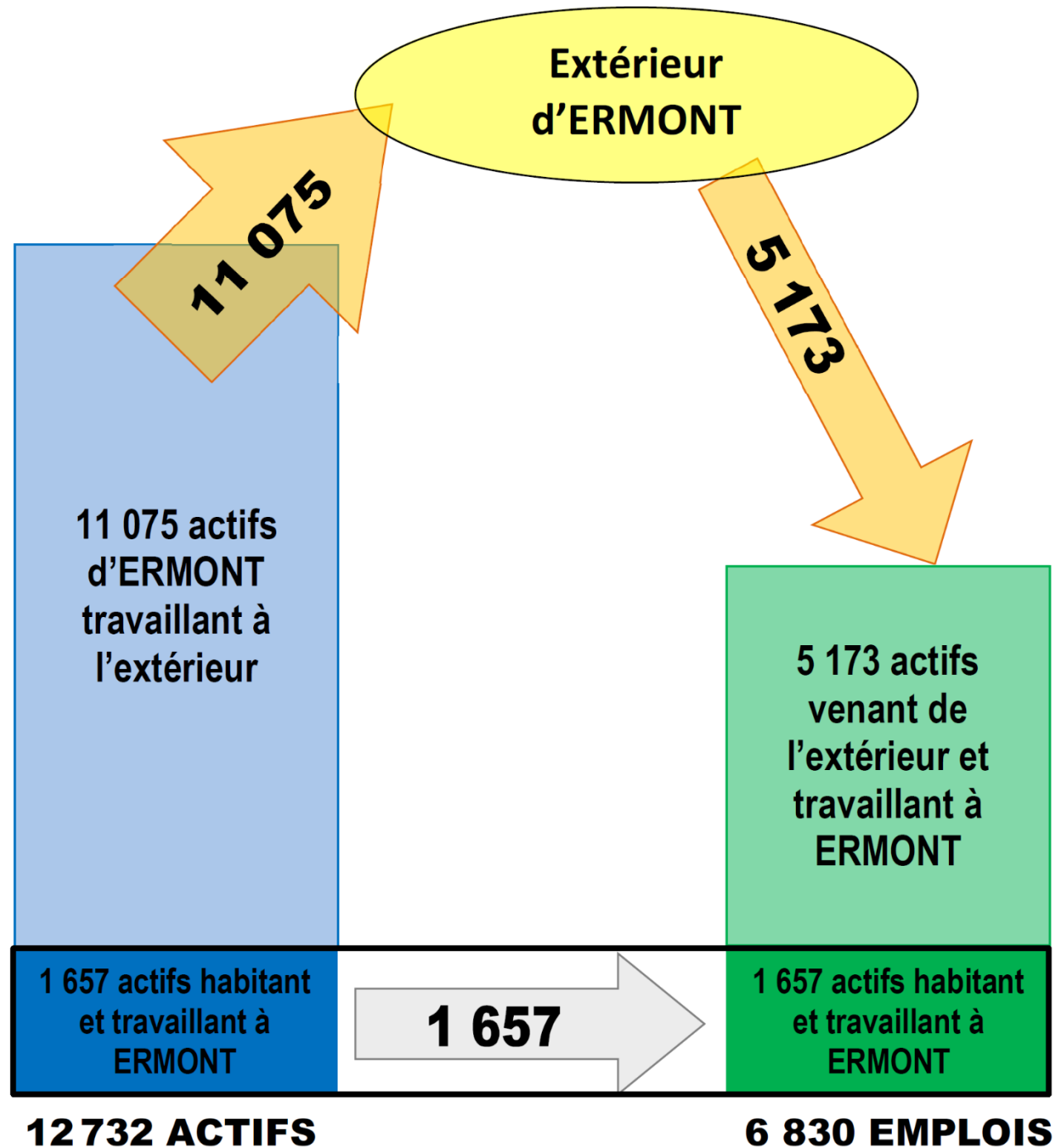
- 215 commerces (2 grandes surfaces +10 supermarchés),
- 392 services aux particuliers.



D'importants flux
Domicile => Travail

16 300

déplacements journaliers



Moyens de transport principaux utilisés pour se rendre sur le lieu de travail :

| | ERMONT 2018 | ERMONT 2012 | C.A. Val Parisis | Moyenne France |
|-----------------------|--------------------|--------------------|------------------|----------------|
| Voiture | 39,6% | 51,2% | 51,2% | 70,5% |
| Marche à pied | 5,1% | 4,2% | 4,2% | 6,1% |
| Transports collectifs | 49,7% | 38,2% | 38,2% | 15,2% |
| Deux-roues motorisés | 2,3% | 2,8% | 2,8% | 1,8% |
| Vélo | 1,0% | 1,0% | 1,0% | 2,1% |
| Pas de déplacement | 2,3% | 2,6% | 2,6% | 4,3% |

Une utilisation importante des transports collectifs pour le motif travail (50%) en augmentation depuis 2012 (38%).

Une utilisation assez modérée de la voiture (40%).

Une part encore réduite du vélo (1,0%).

Une **motorisation des ménages** de 1,04 voiture/ménage apparaissant :

- inférieure à celle du département du Val d'Oise 1,18 voiture/ménage,
- supérieure à celle de la totalité de l'Ile-de-France 0,93 voiture/ménage.

Source : INSEE

| | Ménages non motorisés | Ménages disposant d'une voiture | Ménages disposant de 2 voitures ou plus | Taux de motorisation |
|-----------------------|-----------------------|---------------------------------|---|----------------------|
| Paris | 61% | 34% | 5% | 0,45 |
| Petite couronne | 33% | 50% | 17% | 0,87 |
| Val-d'Oise | 19% | 50% | 31% | 1,18 |
| ERMONT | 22% | 55% | 23% | 1,04 |
| Grande couronne | 16% | 49% | 35% | 1,26 |
| Ile-de-France | 33% | 46% | 21% | 0,93 |
| Province | 16% | 47% | 37% | 1,28 |
| France métropolitaine | 19% | 47% | 34% | 1,21 |

Des ménages possédant de l'ordre de : 12 800 véhicules,
9 100 places de stationnement privatif,

soit un écart théorique global d'environ 3 700 places privatives
(véhicules de résidents obligés de stationner sur le domaine public).

Des documents cadres à différentes échelles dans lesquels il importe de s'inscrire :

régionale : le **PDUIF 2010–2020 + feuille de route pour la période 2017-2020** :

Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs.

intercommunale : le **Plan Local de Déplacement** de l'Agglomération de Val Parisis :

Favoriser l'usage des modes alternatifs à la voiture avec principalement :

⇒ *le développement des modes actifs : marche à pied et vélos,*

⇒ *un meilleur usage des transports collectifs.*

intercommunale : le **Plan Climat Air Energie Territorial** de l'Agglomération de Val Parisis :

Programme d'actions pour conduire la transition écologique du territoire => Développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé.

communale : le **PLU d'ERMONT** approuvé en avril 2017, en cours de révision.

Concilier au mieux tous les modes de déplacement pour une mobilité efficace et apaisée :

- faciliter l'usage des transports collectifs et conforter le rôle des gares,
- favoriser le déplacement en mode actif (marche à pied et cycles),
- développer le maillage des quartiers par des pistes cyclables et des sentes piétonnes,
- développer le stationnement des vélos,
- tendre vers une gestion durable et apaisée du trafic,
- améliorer la cohérence et la lisibilité des voiries structurantes,

favoriser la cohabitation des modes de déplacement.

2) Les modes de déplacements

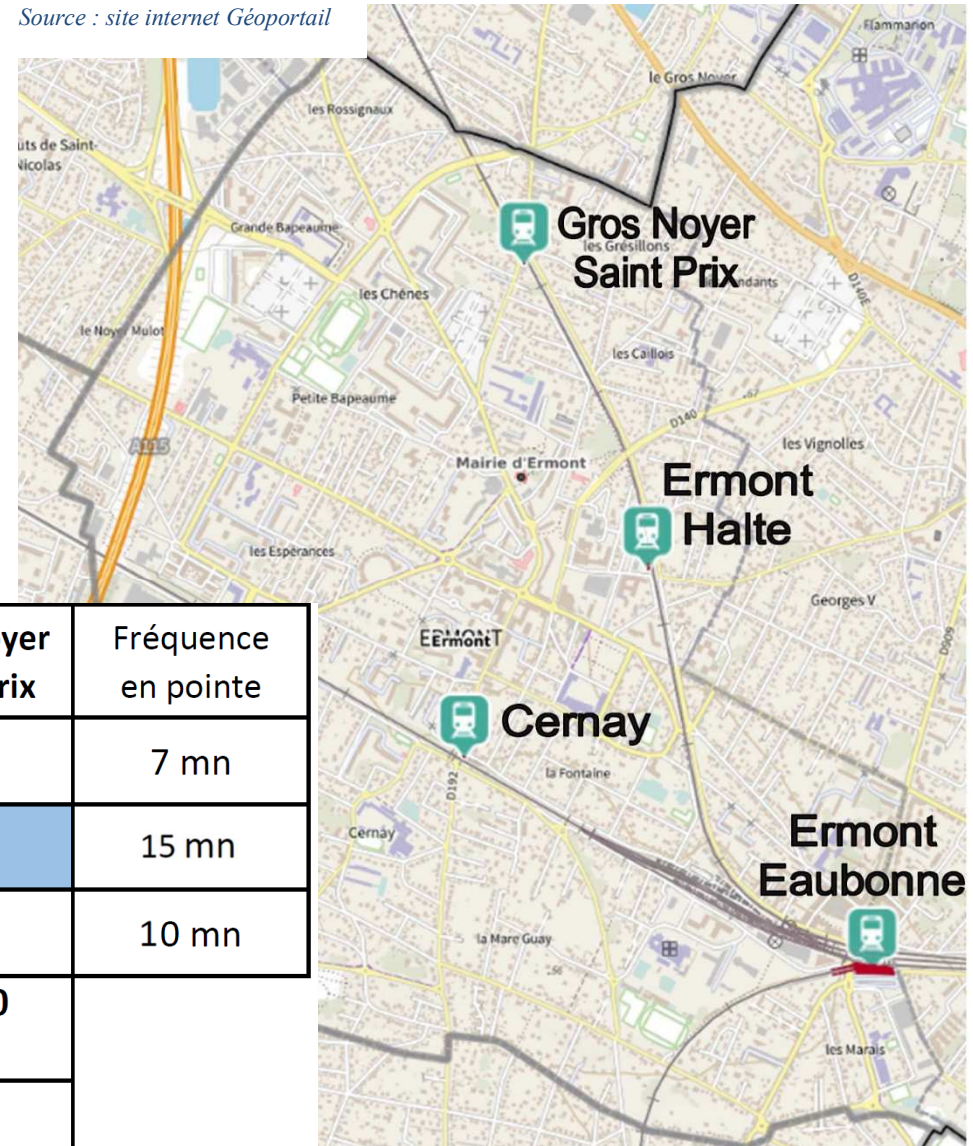
Le train

3 lignes : RER C, Transilien H et J.

4 gares, desservie par les 3 lignes.

La gare d'ERMONT EAUBONNE représente à elle seule 60% de la fréquentation des 4 gares.

Source : site internet Géoportail



| | Cernay | Ermont-Eaubonne | Ermont Halte | Gros Noyer Saint Prix | Fréquence en pointe |
|---------------------------|---------------|-----------------|--------------|-----------------------|---------------------|
| RER C | | | | | 7 mn |
| Transilien H | | Toutes lignes | | | 15 mn |
| Transilien J | | Terminus | | | 10 mn |
| Voyages / jour en semaine | 5 500 21% | 16 000 60% | 1 900 7% | 3 100 12% | |
| | 26 500 | | | | |

Le réseau de transports urbains

12 lignes du réseau Île de France Mobilités desservant la commune et ses gares,

mais seulement 3 lignes desservant le centre-ville :

30-11

Gare d'Ermont Eaubonne - La Tour

Fréquence : 15 / 20 mn (pointe / HC)

30-43

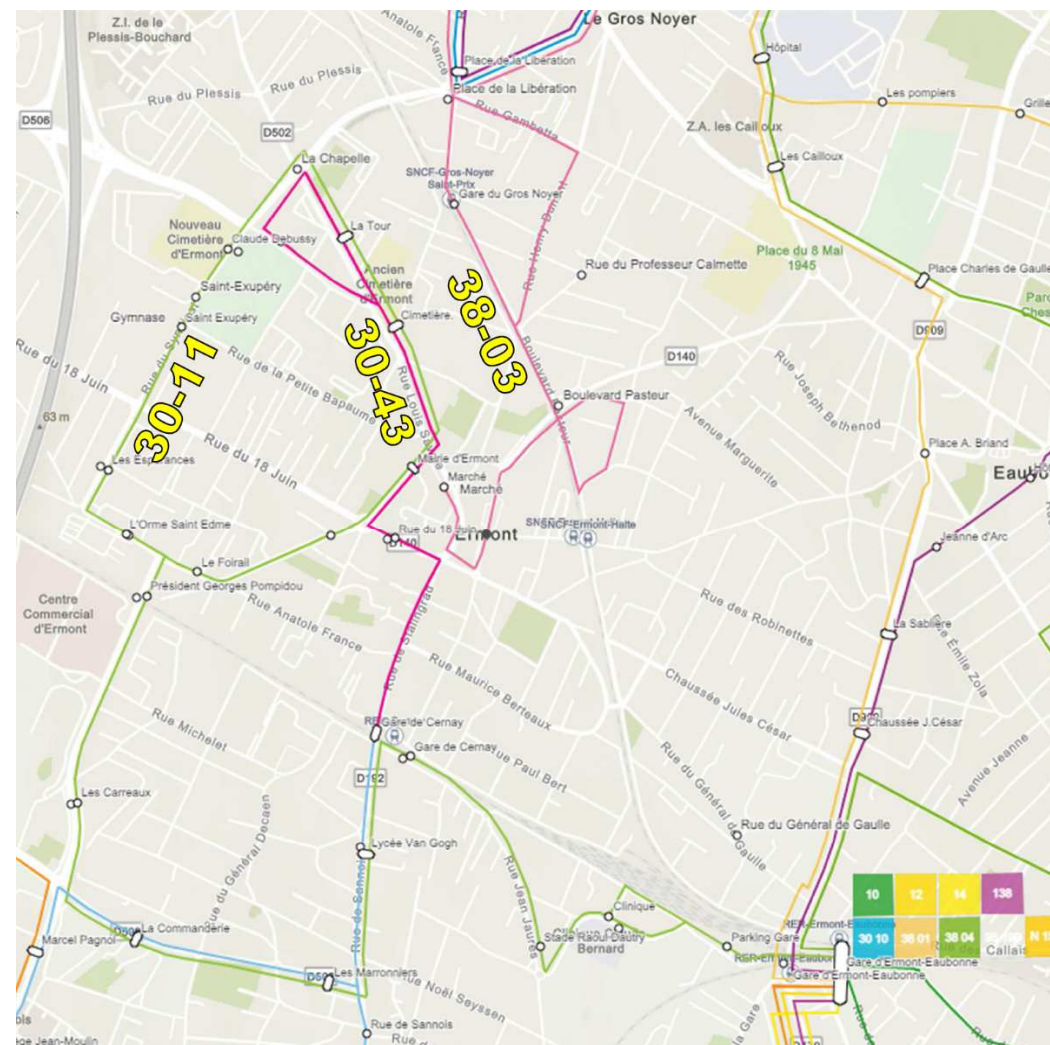
Gare de Cernay - Ermont La Tour

Fréquence : 15 / 30 mn (pointe / HC)

38-03

Marché - Gare du Gros Noyer - Saint-Prix

2 services le mercredi au-delà de la gare



Source : site internet Val Paris Agglo - 2022

Une **navette gratuite** mise en place par la ville permettant de desservir le marché Saint-Flaive depuis les différents quartiers le mercredi et le samedi.

Le vélo

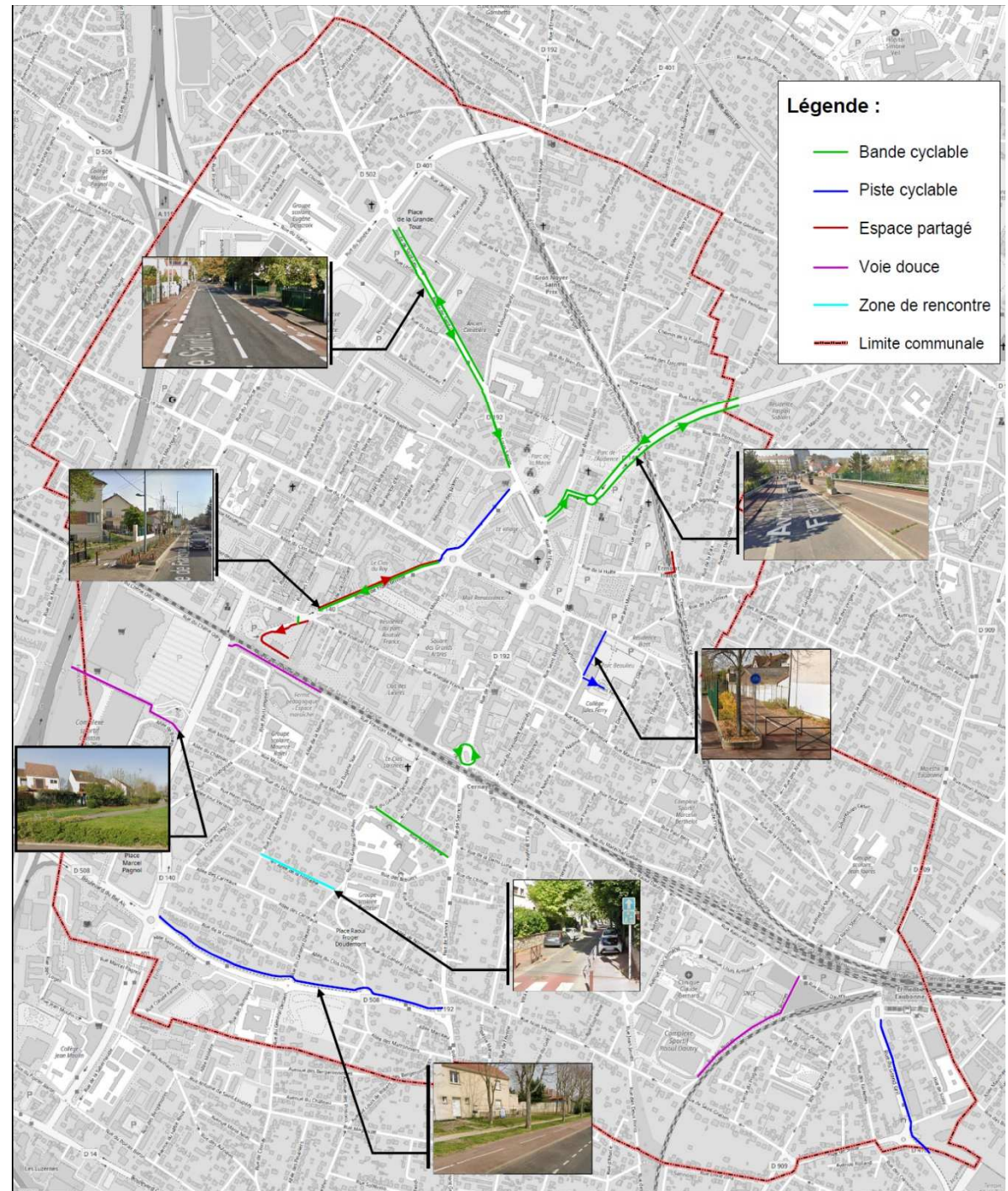
Aménagements cyclables :

- encore peu nombreux,
- disparates et discontinus,
- hétérogènes,
dans leur forme et leur lisibilité
(pistes, bandes, espaces partagés...).

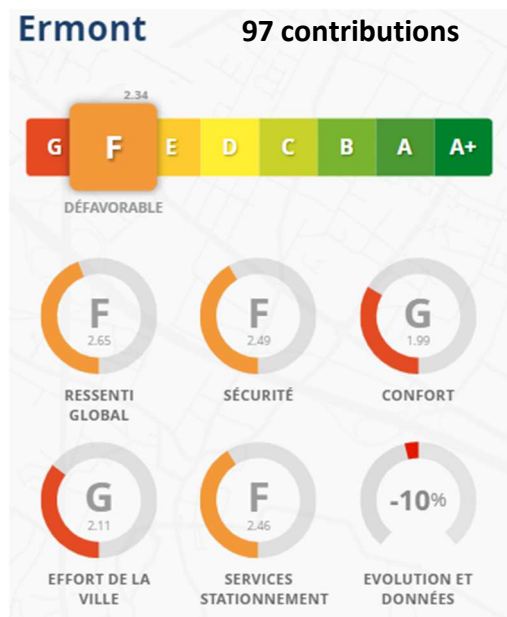
Garage à vélos sur la gare d'E.E. (30 €/an).

Accroches vélos existants, mais concentrés sur le centre-ville et aux abords des gares d'E-E et de Cernay.

L'absence d'un réseau cyclable structurant et continu couvrant l'ensemble de la commune constitue un frein important à un développement significatif de l'usage du vélo.



Baromètre des Villes Cyclables : note F (défavorable)



Localisations des points à améliorer en priorité, principalement concentrés sur les axes suivants :




1. rue du Général Leclerc,
2. rue de Stalingrad,
3. av. Président Pompidou,
4. rue du 18 juin.

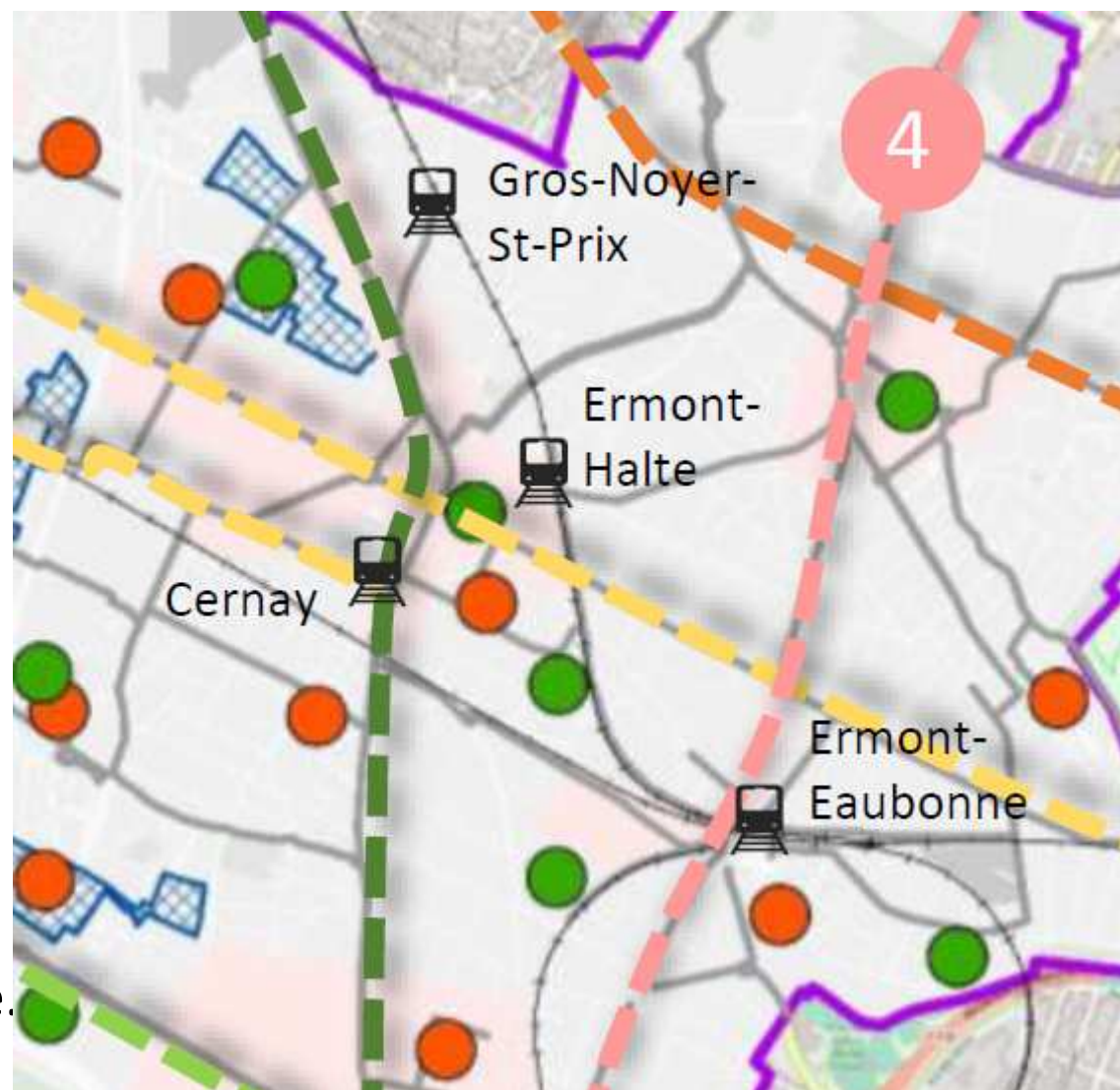


Source : site internet barometre.parlons-velo.fr - 2022

Plan vélo de la C.A. Val Parisis :

Objectif de création de
120 km d'aménagements cyclables
avec 10 axes structurants
dont 3 desserviront Ermont :

-  Axe « Jules César »
*d'Eaubonne à
Saint-Ouen-l'Aumône,*
-  Rues Stalingrad / Savoie / St Leu.
Radiale Sannois - Bessancourt,
-  Rues du G^{al} de Gaulle / de la Gare.
*Axe Nord-Sud
d'Eaubonne à Sannois.*



Edité le 17/08/2020
SIG Communauté d'Agglomération Val Parisis
Source:SIG/Cadastre2019 DGFIP/ Institut Paris Région/SIG CACP

Les cheminements piétons

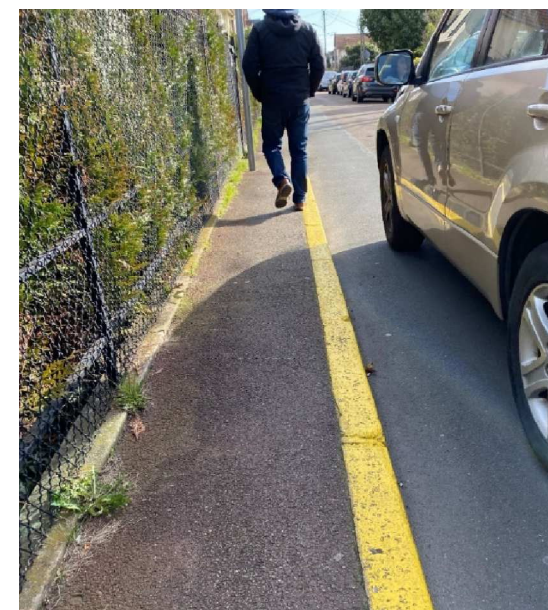
Dans la grande majorité des cas :

- ⇒ soit **les trottoirs sont insuffisamment larges** (moins d'un mètre) et ne permettent pas d'assurer la sécurité et le confort nécessaire (largeur minimum réglementaire : 1,40 m),
- ⇒ soit, lorsqu'ils sont plus larges, les **trottoirs peuvent être utilisés par du stationnement**,
- ⇒ soit des trottoirs dont le revêtement est à reprendre (ou bien absence de « bateau »).

Exemples d'anomalies et de non-conformités :



Rue de la Halte
(arbres sur les cheminement piétons)



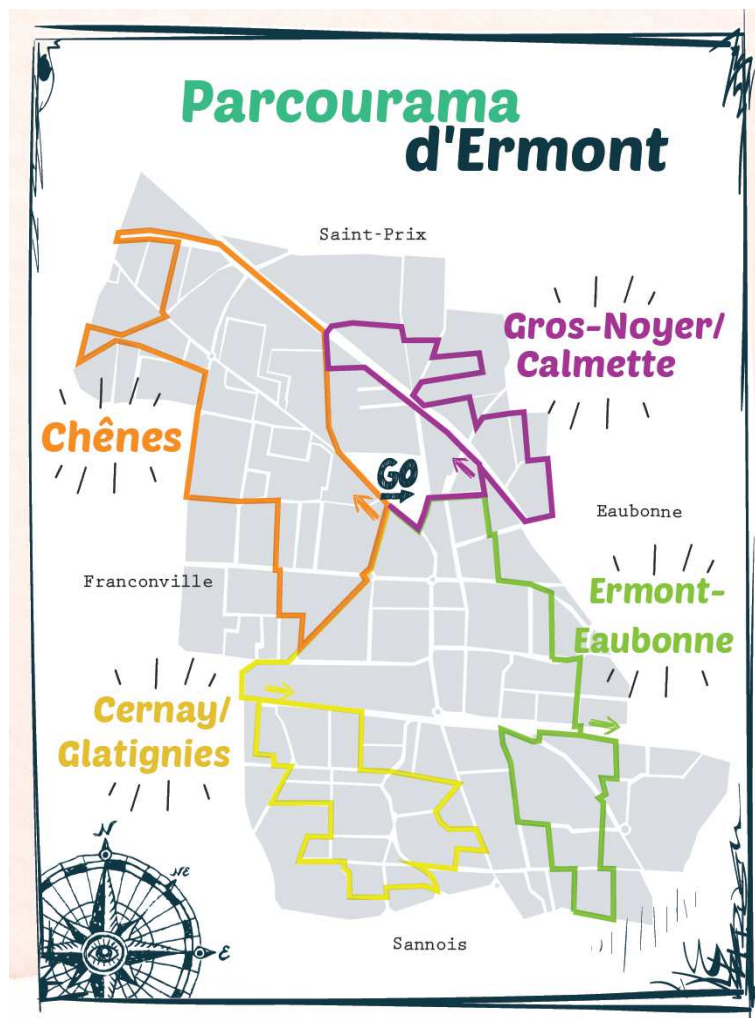
Rue Anatole France
(trottoir < à 1,40 m)

Mise en place par la Ville d'ERMONT :

Source : Ville d'ERMONT – avril 2022

⇒ du **chemin des écoliers**.

Fermeture de la circulation
de 8h15 à 8h35 et de 16h25 à 16h40



 **Durée de fermeture de la circulation motorisée : 15-20 min**

de 8h15 à 8h35
et de 16h25 à 16h40

Déviations :
par la rue des Bleuets,
rue de Sannois, bd de Sannois
et l'allée des Maronniers



⇒ de **4 circuits « Parcourama »**.

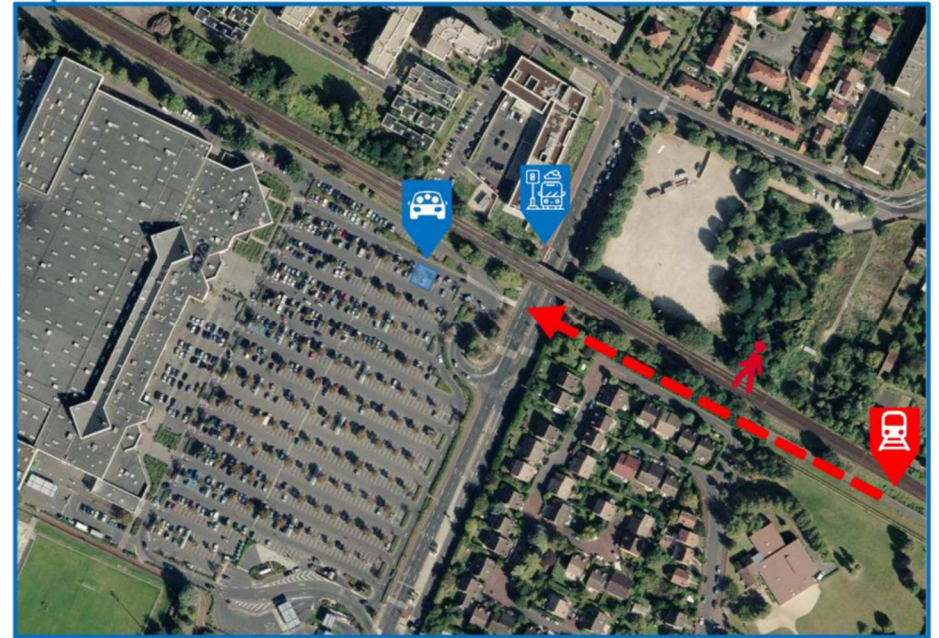
Résultat du travail d'une année des élus du CMEJ
(Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes).

Circuits permettant à tous les Ermontois de se déplacer
de façon sécurisée en vélo, en trottinette, à pied...

Le covoiturage

10 places réservées aux covoitureurs sur le parking du supermarché CORA,

mises en œuvre par Département du Val d'Oise dans l'objectif d'améliorer les circulations automobiles pour les usagers de l'A15 et A115 (5 parkings covoitureurs au total).



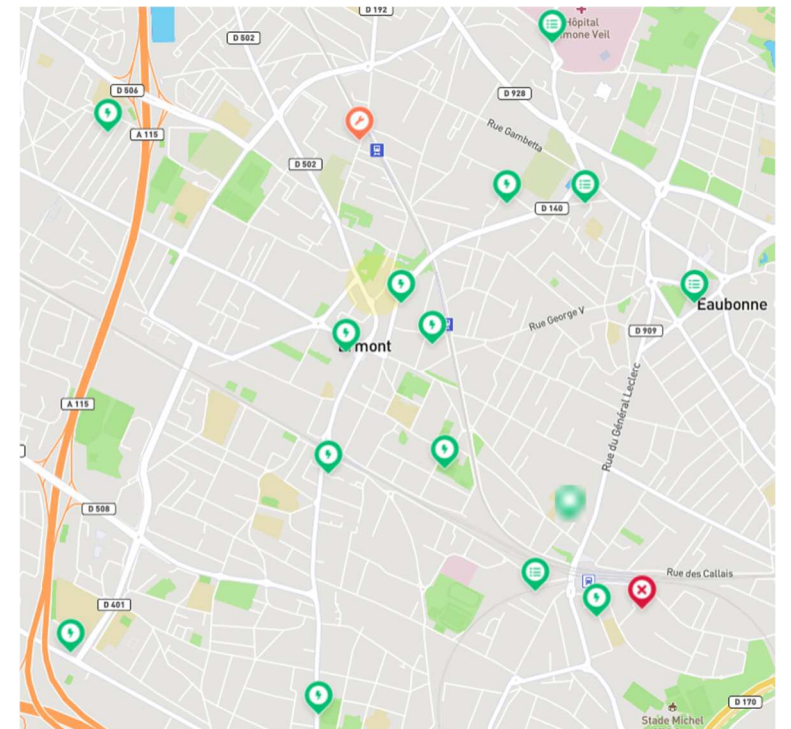
Source : site internet Département du Val d'Oise – avril 2022

Les bornes de recharges électriques

Val Parisis Agglo met gratuitement à disposition 82 bornes de recharges électriques, dont **8 sur Ermont** (+ une prévue sur le parc Simone Veil)

Bornes de recharge « lente » près des gares.

Bornes de recharge « accélérée » dans les centres-villes.



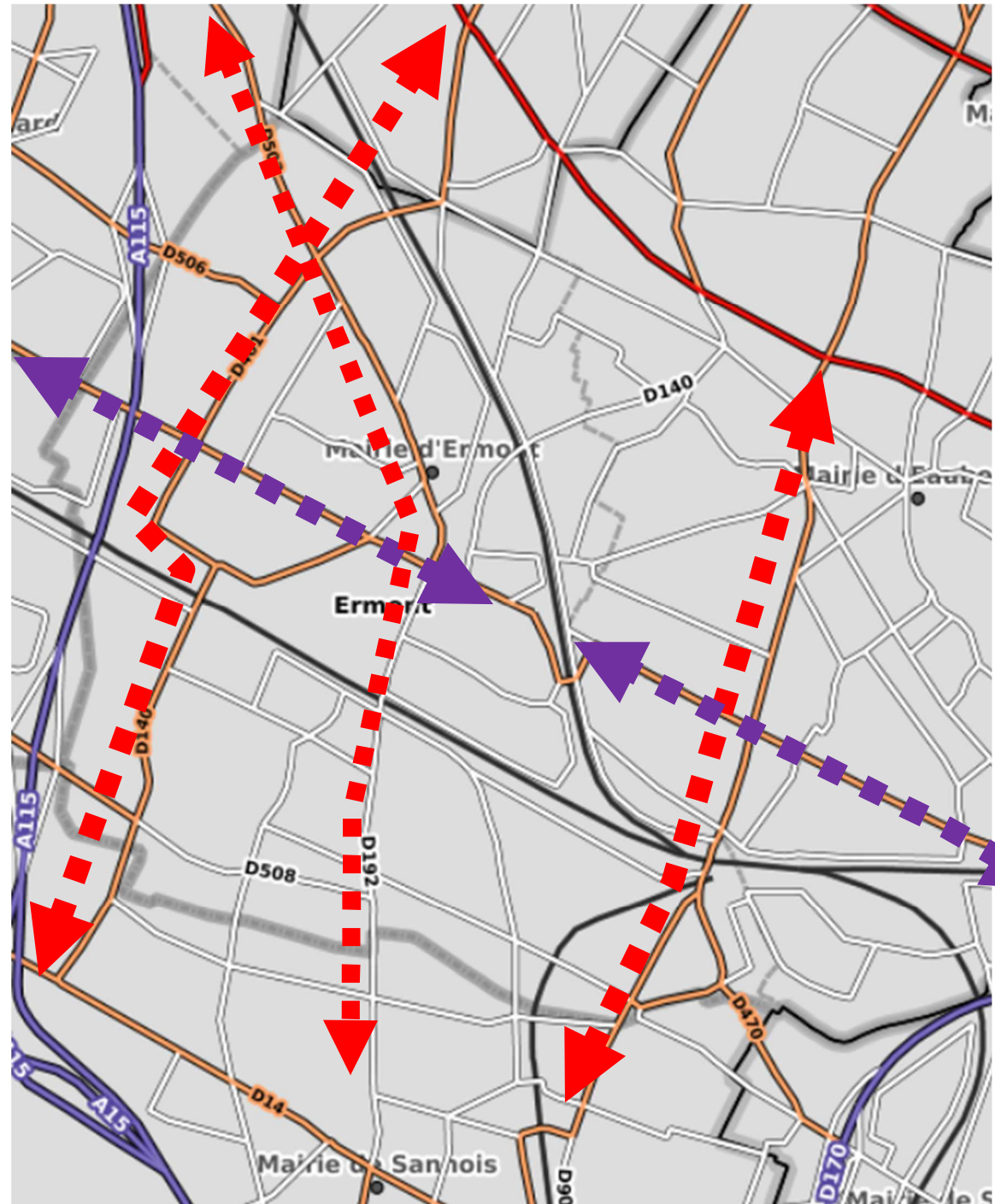
Source : site internet Val Parisis Agglo – avril 2022

3) La circulation

La commune d'ERMONT est traversée :

- du Nord au Sud par 3 axes départementaux :
 - Av. Pompidou / rue du Syndicat à l'Ouest,
 - Rues Stalingrad / Savoie / Saint Leu au centre
 - Rue du Général Leclerc à l'Est,
- d'Est en Ouest par un axe d'intérêt communautaire :
 - Chaussée Jules César / rue du 18 Juin / rue de la République, interrompu par les voies ferrées.

Une absence d'axe structurant Est- Ouest.



Domanialité des voies :

Source : Ville d'ERMONT - 2022

CLASSEMENT DES VOIES 2020

| | | | |
|---|------------------|-------|------|
|  | Commune : | 39 km | 50% |
|  | Département : | 14 km | 18% |
|  | CA Val Parisis : | 2 km | 3% |
|  | Privées : | 22 km | 29% |
| | Total : | 77 km | 100% |

Il existe sur le territoire communale un nombre important :

- *de routes départementales (18%),*
- *de voies privées (29%), notamment au Nord et à l'Ouest.*

Certaines de ces voies privées jouent un rôle dans le maillage du réseau de voirie.

La question de l'évolution de leur statut se pose alors.

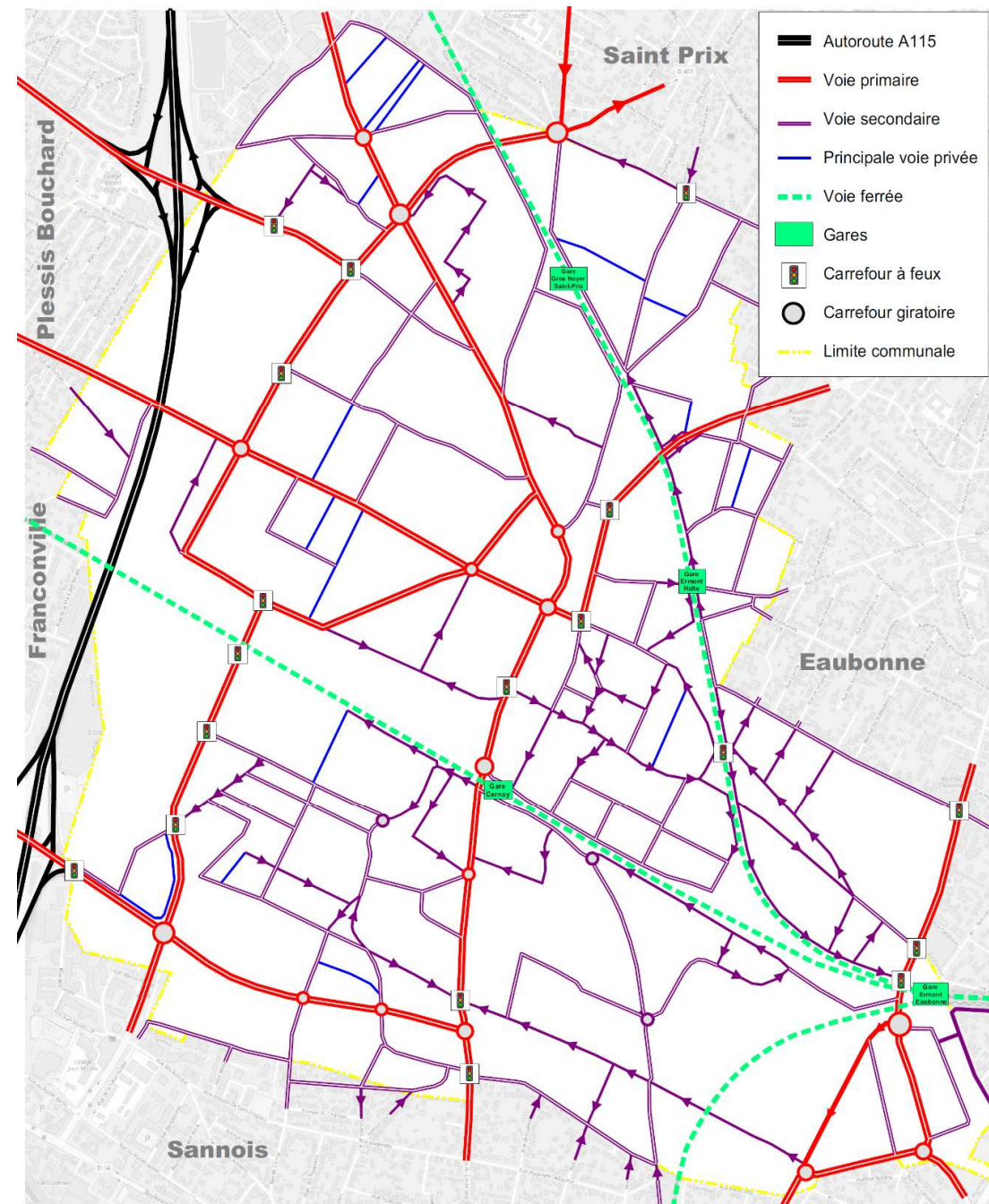


Hiérarchisation du réseau viaire

Plan de circulation

- ⇒ discontinuités du maillage induit par les voies ferrées et l'A115,
- ⇒ absence de voie primaire entre le centre et le secteur de la gare Ermont-Eaubonne,
- ⇒ maillage de voies secondaires :
 - relativement fin sur certains quartiers (Jules Ferry, Cernay...),
 - assez large sur d'autres quartiers avec la présence de grands ilots,
 - pour moitié à sens unique, notamment sur les secteurs denses du maillage.
- ⇒ sens uniques « tête bêche » apparaissent notamment sur les axes :
 - rue Noël Seysen / rue du Gal Lhéruillier, de part et d'autre de la rue de Sannois,
 - Bd Pasteur - rue du Professeur Dastre.

Complexifie l'accès au centre depuis la frange Est d'Ermont.
- ⇒ 17 carrefours à feux fonctionnant de façon indépendante, sans adaptation aux évolutions du trafic.



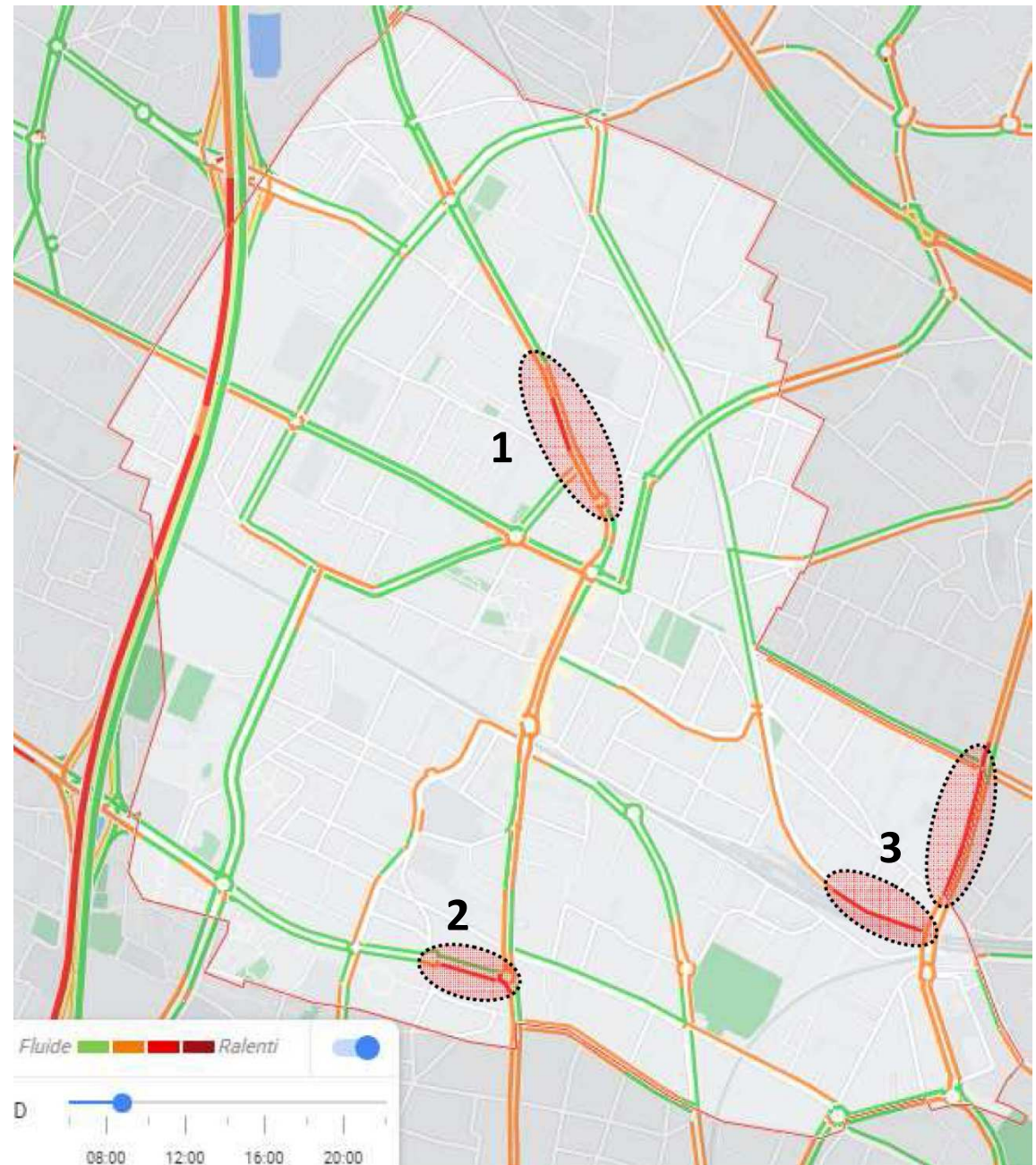
Les principaux points noirs du trafic

Source : Google Street View

Situation apparaissant globalement plus critique à la pointe du matin avec :

- ⇒ une forte saturation sur l'A115 direction Paris avec des remontés de queue induits par sa convergence avec l'A15,
- ⇒ des points de saturation récurrents sur le réseau viaire et principalement :

1. la rue Louis Savoie, notamment en amont du carrefour avec la rue de la Petite Bapaume,
2. le Boulevard de Cernay, en amont du carrefour avec la RD192,
3. les voies accédant à la gare d'Ermont-Eaubonne et notamment la rue du Général Leclerc et la rue du Professeur Dastre.



La sécurité

Sur les 7 dernières années disponibles (2014/2020) :

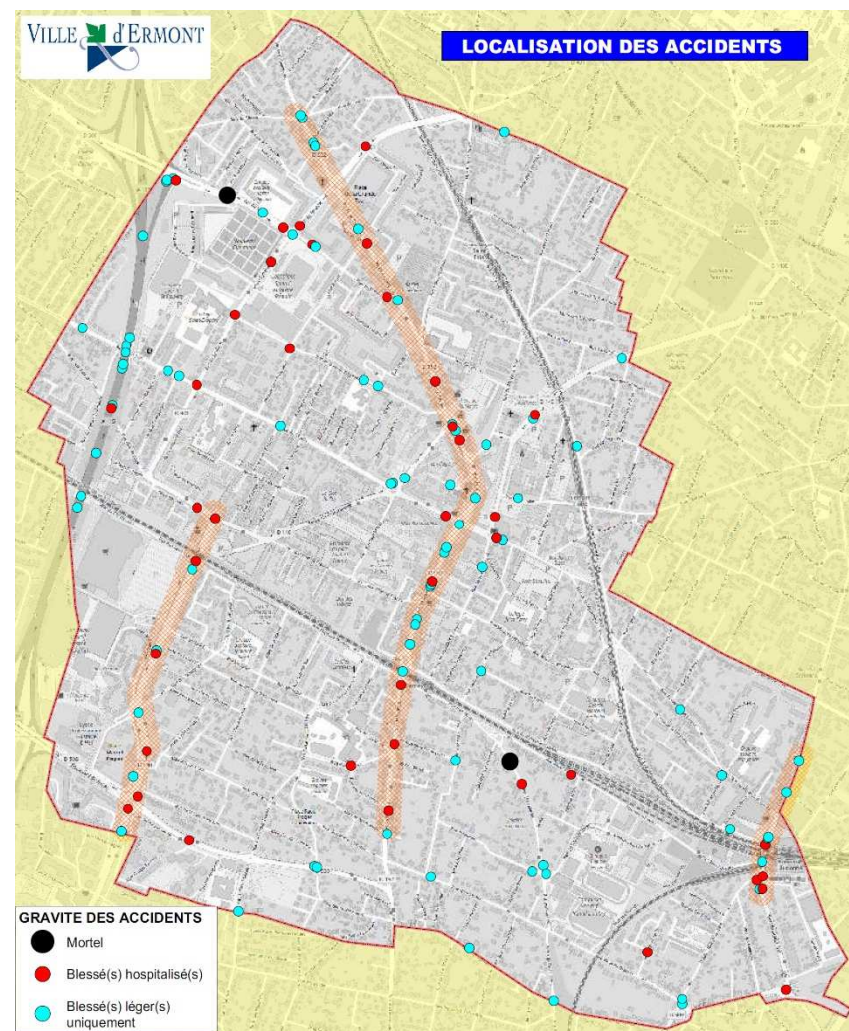
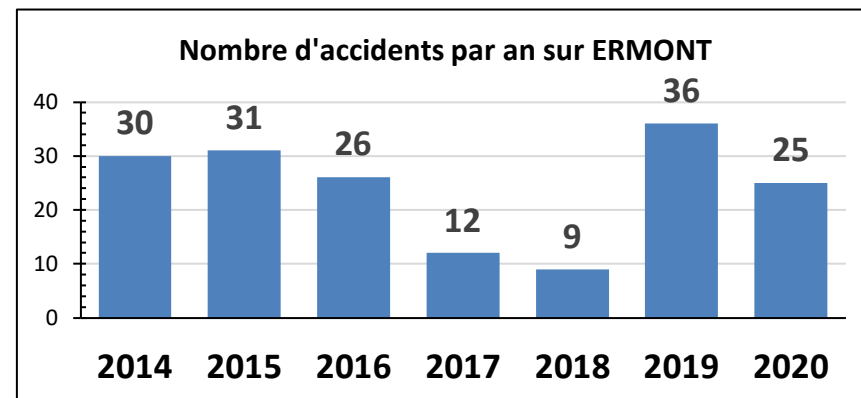
- **169 accidents** intervenus sur la commune,
- impliquant **250 véhicules**, *1,48 véhicule / accident*
- ayant conduit à **314 victimes** : blessés légers, graves ou tués. *1,86 victimes / accident*

Statistiques témoignant :

- ⇒ d'une certaine gravité des accidents,
- ⇒ d'un accroissement en 2019 après une baisse.

Concentration des accidents sur certains secteurs :

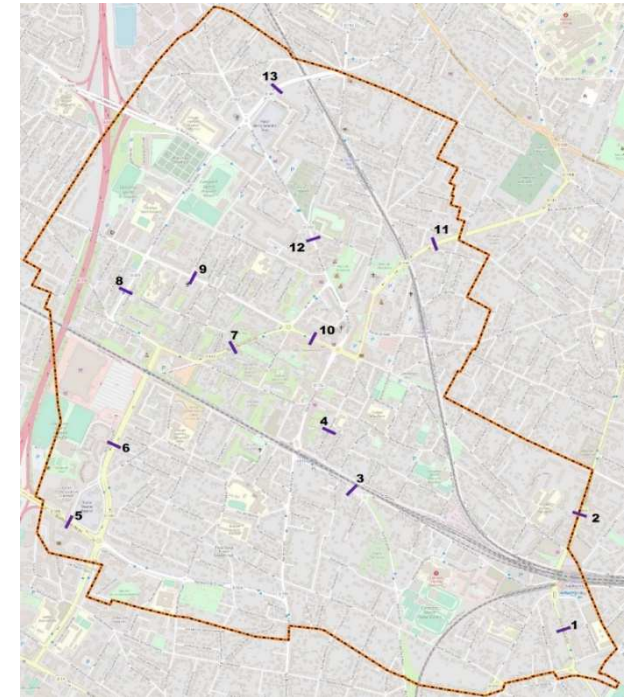
- axe Nord–Sud : rue Louis Savoie / rue de Stalingrad / rue de Sannois,
- avenue du Président Georges Pompidou,
- aux abords de la gare Ermont-Eaubonne.



Le recueil de données terrain pour les trafics

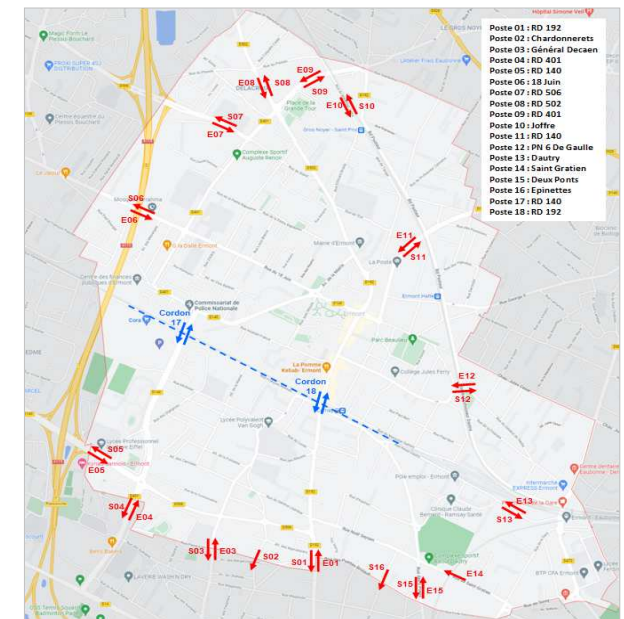
Comptages automatiques effectués :

- sur 13 postes,
- durant une semaine (du 6 au 12/12/21),
- par heure,
- par sens,
- par type de véhicule (VL / PL).



Enquête origine/destination réalisée :

- sur 18 postes : 16 postes aux entrées de ville, 2 postes en traversée de ville,
- le mardi 07/12/21,
- sur les périodes de pointe : du matin : 7h00 / 9h00, du soir : 17h00 / 19h00.



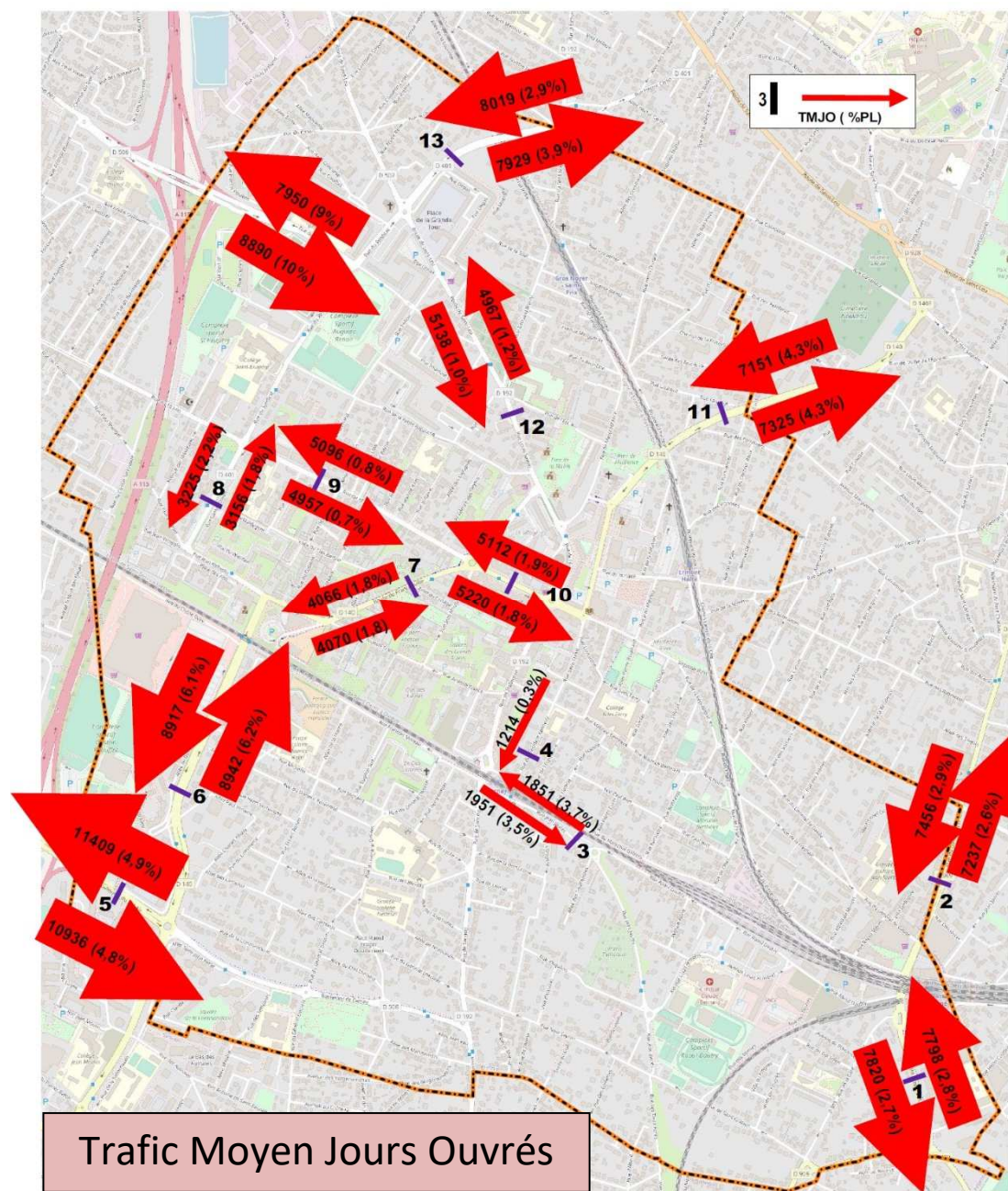
Les volumes de trafics

- près de **22 500 véh/jour** sur le Bd de Cernay entre A115 et l'Av. du Président Pompidou,
- entre **14 000 et 18 000 véh/jour** sur :
 - l'Av. du Président Pompidou,
 - la rue du Stand
 - la rue du Grand Gril,
 - la rue du G^{al} de Gaulle,
 - l'Av. de la 1^{ère} Armée Française,
 - l'Av. du Mal. Juin,
- environ **10 000 véh/jour** sur des axes hypercentraux : rue du 18 Juin et rue Louis Savoie,
- entre 6 000 et 9 000 véh/jour sur la route de Franconville et l'Av. de l'Europe,
- moins de 4 000 véh/jour sur la rue Jean Jaurès et rue du Président Kennedy.

Globalement, le **trafic poids-lourds** reste dans des proportions modérées, inférieurs à 6%.

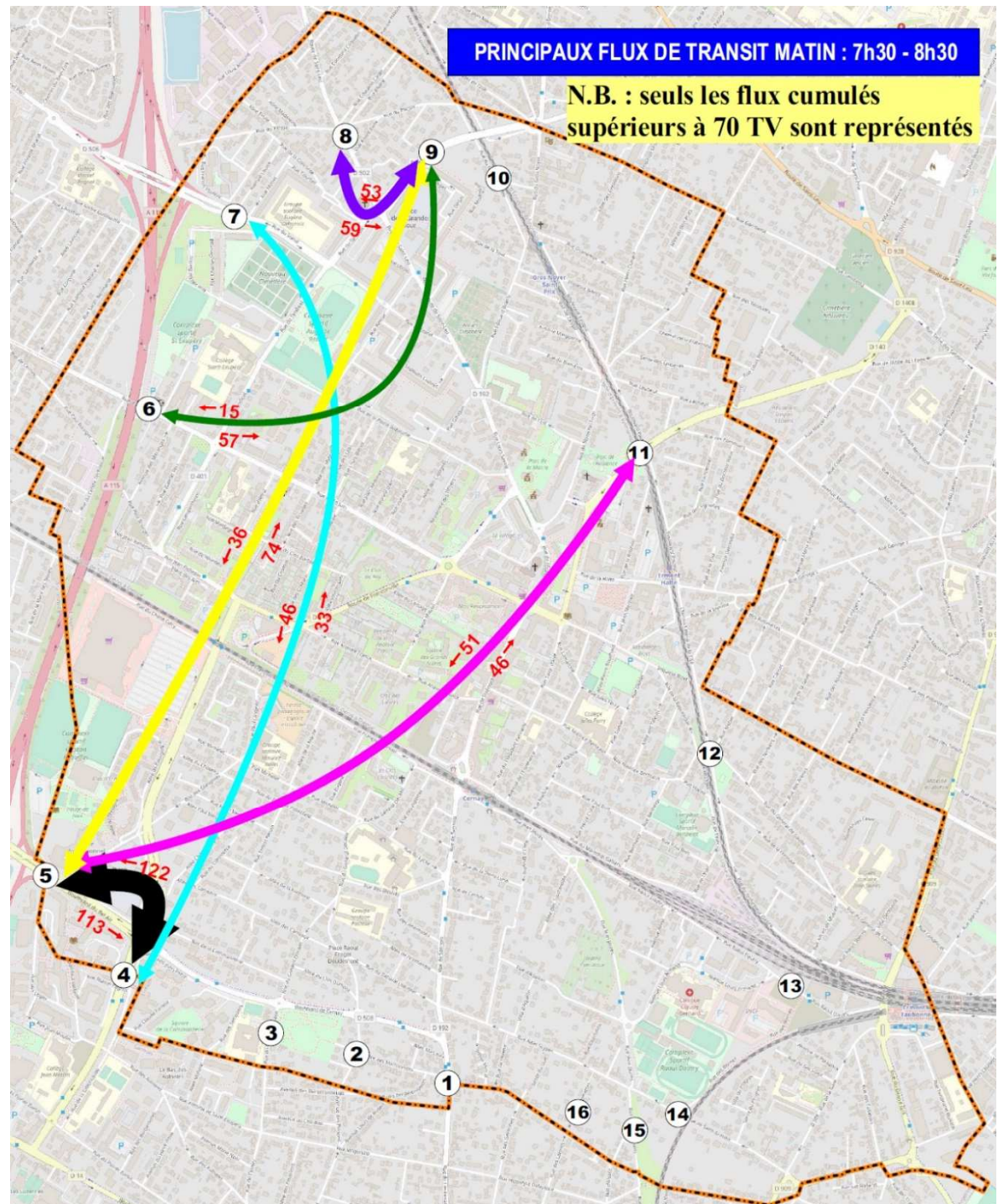
Fort taux d'**infraction des vitesses réglementaire** sur :

- tronçons limités à 30Km/h : rue du général Leclerc par exemple (> 50%),
- RD140 - Av.de la 1^{ère} Armée Française (> 60%).



La nature des trafics

- ⇒ flux légèrement plus importants à l'heure de pointe du soir (+5%),
- ⇒ sens prédominant :
 - . le matin dans le sens entrant (+39%),
 - . le soir dans le sens sortant, dans une moindre mesure (+6%),
- ⇒ flux de transit : **de l'ordre de 45%** de la totalité des flux,
- ⇒ principaux flux de transit entre :
 - le Nord et le Sud de la commune en liaison avec les échangeurs de l'A115,
 - de manière générale entre l'Ouest (rue du 18 Juin notamment) et la partie Nord de la ville.



4) Le jalonnement

D'une manière générale, le jalonnement routier est bien matérialisé avec du matériel relativement récent.



Après la définition d'un nouveau plan de circulation, il conviendra néanmoins d'envisager :

- ⇒ de redéfinir certains itinéraires en fonction du futur plan de circulation,
- ⇒ de compléter le jalonnement routier par :
 - un jalonnement spécifique des **parkings**, dans le prolongement de la mention « CENTRE VILLE »,
 - un jalonnement spécifique pour les **piétons et vélos**.



5) Le stationnement

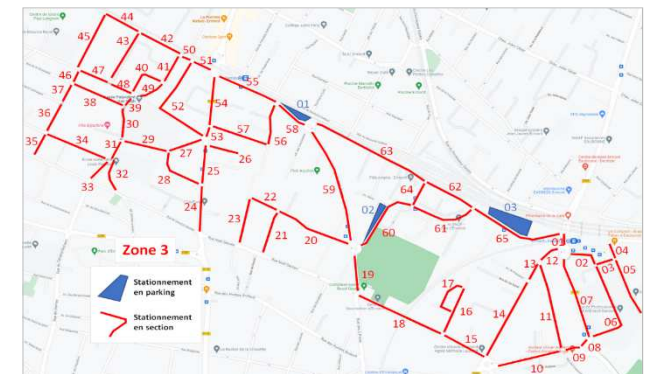
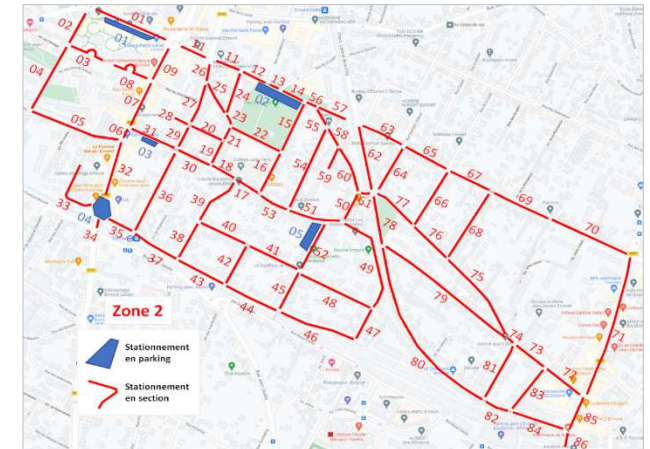
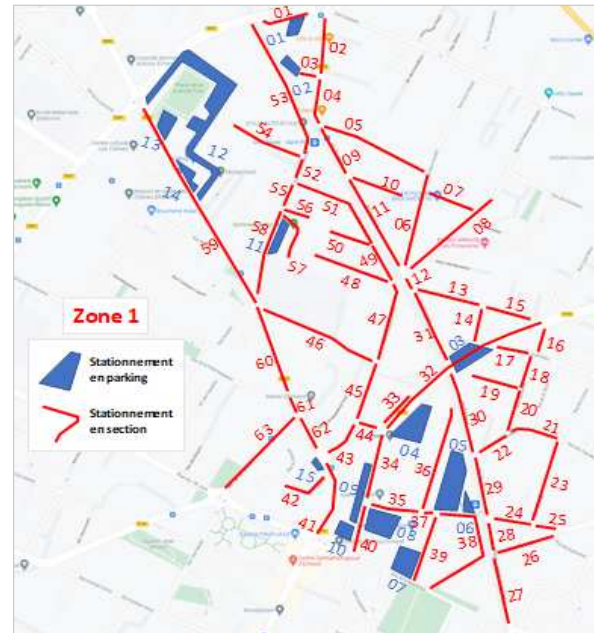
Le recueil de données terrain pour le stationnement

Relevé de l'offre de stationnement

1 place par riverain n'ayant pas de place de stationnement (dans le pavillonnaire)

Enquête d'occupation / rotation effectuée :

- le jeudi 09 décembre 2021,
- de 6h00 à 21h00 (15 passages),
- sur 4 088 places réparties en 3 zones d'enquêtes :
 - zone 1 : 1 473 places (642 pl. sur voirie + 831 pl. en parkings)
 - zone 2 : 1 327 places (1172 pl. sur voirie + 155 pl. en parkings)
 - zone 3 : 1 288 places (780 pl. sur voirie + 508 pl. en parkings)



L'offre de stationnement

Environ 3000 places non réglementées,
dont 68 places réservées aux PMR.

+ 1500 places sur 4 zones à durée limitée :

zone jaune : 188 places 1 heure
stationnement proche des commerces,

zone rouge : 250 places 2 heures
abords de la Clinique Claude-Bernard,

zone verte : 868 places 4 heures
centre / gare d'Ermont-Eaubonne,
ainsi que le long des voies ferrées,
Dérogations pour les riverains (1 carte / foyer)

zone **verte** et **rouge** : 192 places
. rouge les jours de marché (mercredi et samedi),
. verte les autres jours.

+ parking de la gare d'Ermont-Eaubonne :

510 places payantes :

| | |
|-------------|--------|
| 1 heure : | 1,60 € |
| 12 heures : | 8,20 € |
| 1 mois : | 60 € |

Source : Ville d'ERMONT - 2022



L'usage du stationnement public

Des taux de congestion ne traduisant pas de déficit global de l'offre de stationnement

61% la nuit

(dont près de 90 véhicules en stationnement illicite),

63% en moyenne

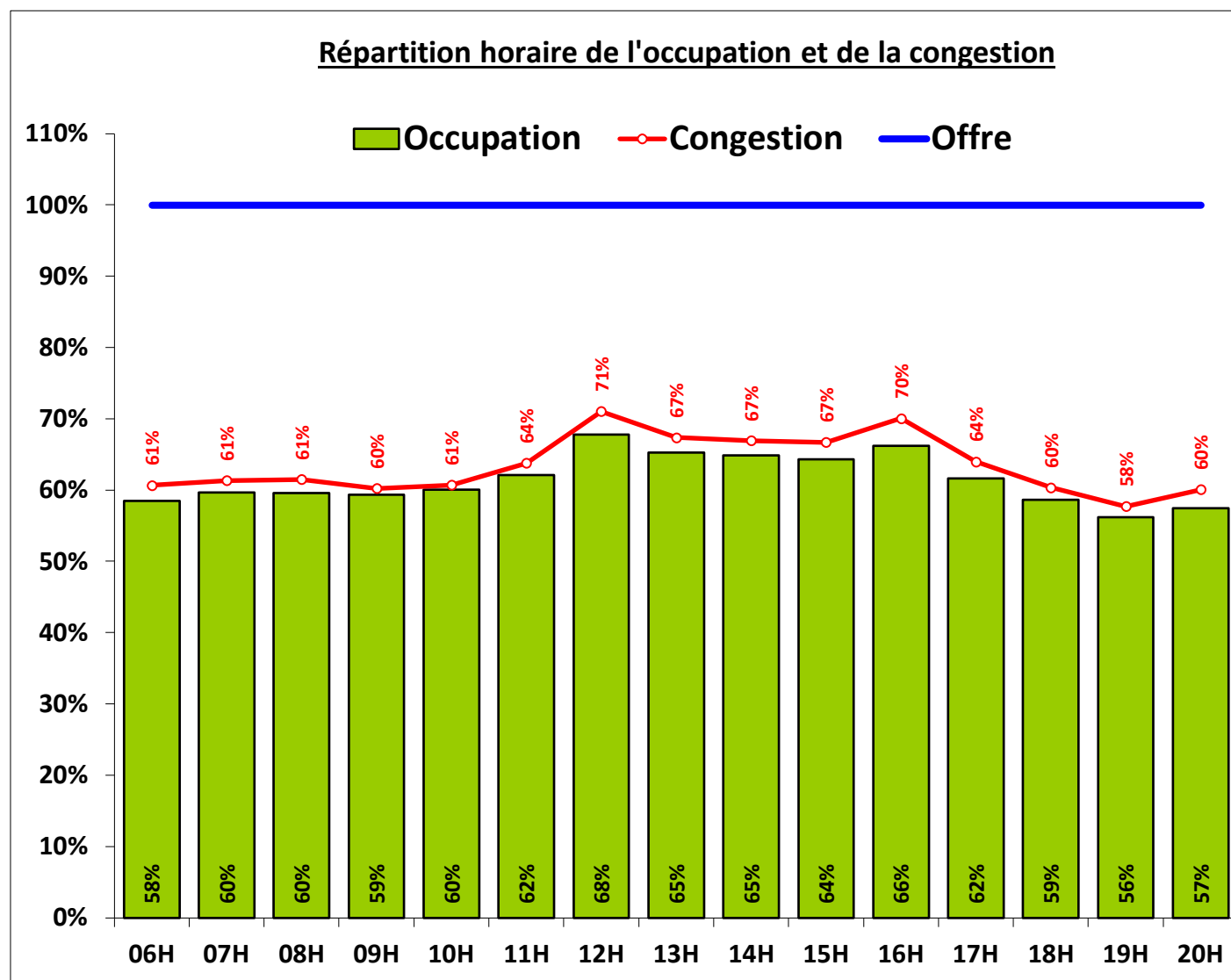
sur la période 6h-21h,

71% en pointe

de 12h à 13h.

A la pointe :

près de 1200 places disponibles sur un total de 4088 places enquêtées.

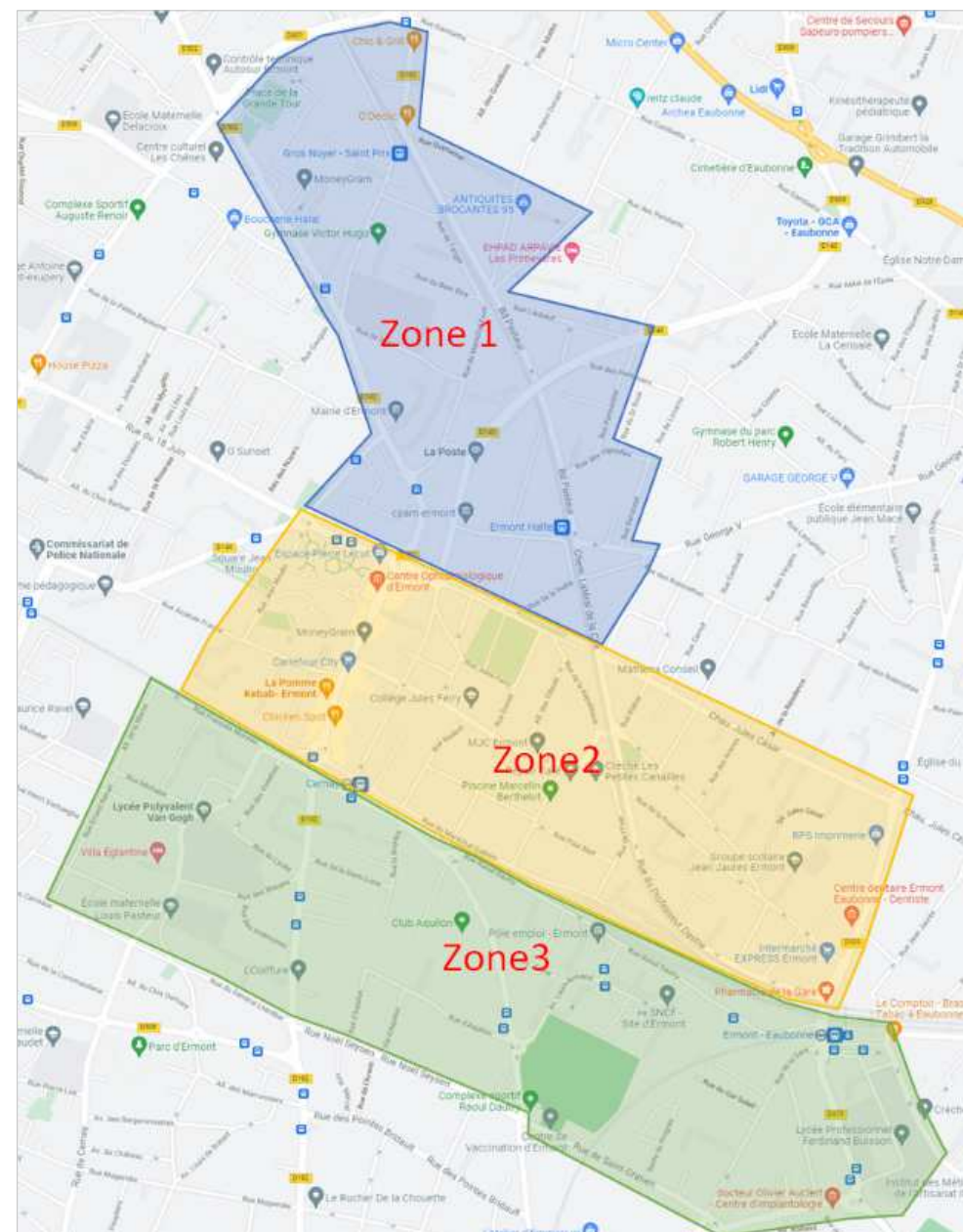


Spatialement :

Source : CPEV - 2021

Globalement, une situation plus tendue sur la partie Nord de la commune.

| | | Zone 1 Bd. Pasteur Route de St Leu | Zone 2 Rue de Stalingrad Rue du Pr Dastre | Zone 3 Rue E. Renan Rue du Grand | Total |
|--------------------|---------|--|---|--|--------|
| Nombre de places | voirie | 642 | 1172 | 780 | 2594 |
| | parking | 831 | 155 | 508 | 1494 |
| | total | 1473 | 1327 | 1288 | 4088 |
| Taux de congestion | nuit | 70% | 65% | 46% | 61% |
| | moyenne | 71% | 66% | 52% | 63% |
| | pointe | 77% | 74% | 63% | 71% |
| Heure de pointe | | 15-16h | 16-17h | 12-13h | 12-13h |



Localement, des secteurs très tendus : abords des gares, secteur des Chênes...

Globalement, les résultats des enquêtes ne font pas ressortir de problème critique de stationnement sur la commune, avec près de 30% de places disponibles en permanence.

Cependant, des phénomènes de saturation (congestion > 100%) apparaissent ponctuellement sur certaines rues, dont certaines en stationnement réglementé : rue du Général de Gaulle, Chaussée Jules César, rue Jean Moulin, autour de l'église Saint-Flaive, rue du Gros Noyer, rue de la Concorde...

Paradoxalement, alors qu'il n'y a pas globalement de saturation, cette enquête montre qu'il y a également une problématique de respect de la réglementation : beaucoup de véhicules stationnent en dehors de l'offre licite, sur voirie, sur trottoirs..., comme le démontre le nombre important de signalements (144) effectués sur l'application mobile mise en place par la Ville d'ERMONT depuis mi-janvier 2022.

La gestion du stationnement public

Contrôle du stationnement réalisé par 7 ASVP (à terme : 10 ASVP), soit un ASVP pour environ 200 places réglementées (idem ratio CEREMA),
+ vidéo-verbalisation depuis mars dernier en partenariat avec le CSU de Val Parisis.

Sur les rues / parkings gérés par disque : près de 14 000 PV d'infraction délivrés (2019) :

⇒ essentiellement pour absence de disque (79%),

⇒ soit 10 PV / place / an, ce qui témoigne d'un contrôle efficient.

En 2021, les rues où le nombre de PV délivrés ont été les plus nombreuses sont les suivantes :

Enfin, le nombre de mises en fourrière a été de :

- 208 entre le 06/01/21 et le 07/09/21,
- 49 depuis le début de l'année 2022.

| Voie | PV pour arrêt et stationnement (2021) |
|---------------------------|---------------------------------------|
| RUE PAUL ELUARD | 249 |
| RUE DE LA CONCORDE | 183 |
| RUE RUBENS | 162 |
| RUE DEGAS | 134 |
| RUE DE STALINGRAD | 108 |
| AVENUE LOUIS ARMAND | 80 |
| RUE RENOIR | 78 |
| ALLEE DES QUATRE HORIZONS | 73 |
| RUE TOULOUSE LAUTREC | 68 |
| ALLEE SAINT JOHN PERSE | 67 |

N.B. : la surveillance du stationnement réglementée est gelée depuis l'émergence de la pandémie.

Les livraisons

Actuellement, les livraisons sont réglementées sur la commune par 2 arrêtés :

⇒ Arrêté du 14/06/1974 :

interdisant le stationnement sur la commune des véhicules de plus de 3,5 T, autorisant le stationnement uniquement pour les livraisons,

⇒ Arrêté du 24/02/2022 concernant les places de livraisons situées :

- rue du 18 Juin (2 places),
- rue de Stalingrad (9 places),
- rue de la Républiques (2 places).

Livraisons autorisées uniquement : du lundi au samedi,
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

En dehors de ces plages horaires, le stationnement des véhicules légers reste autorisés sur ces aires de livraisons.

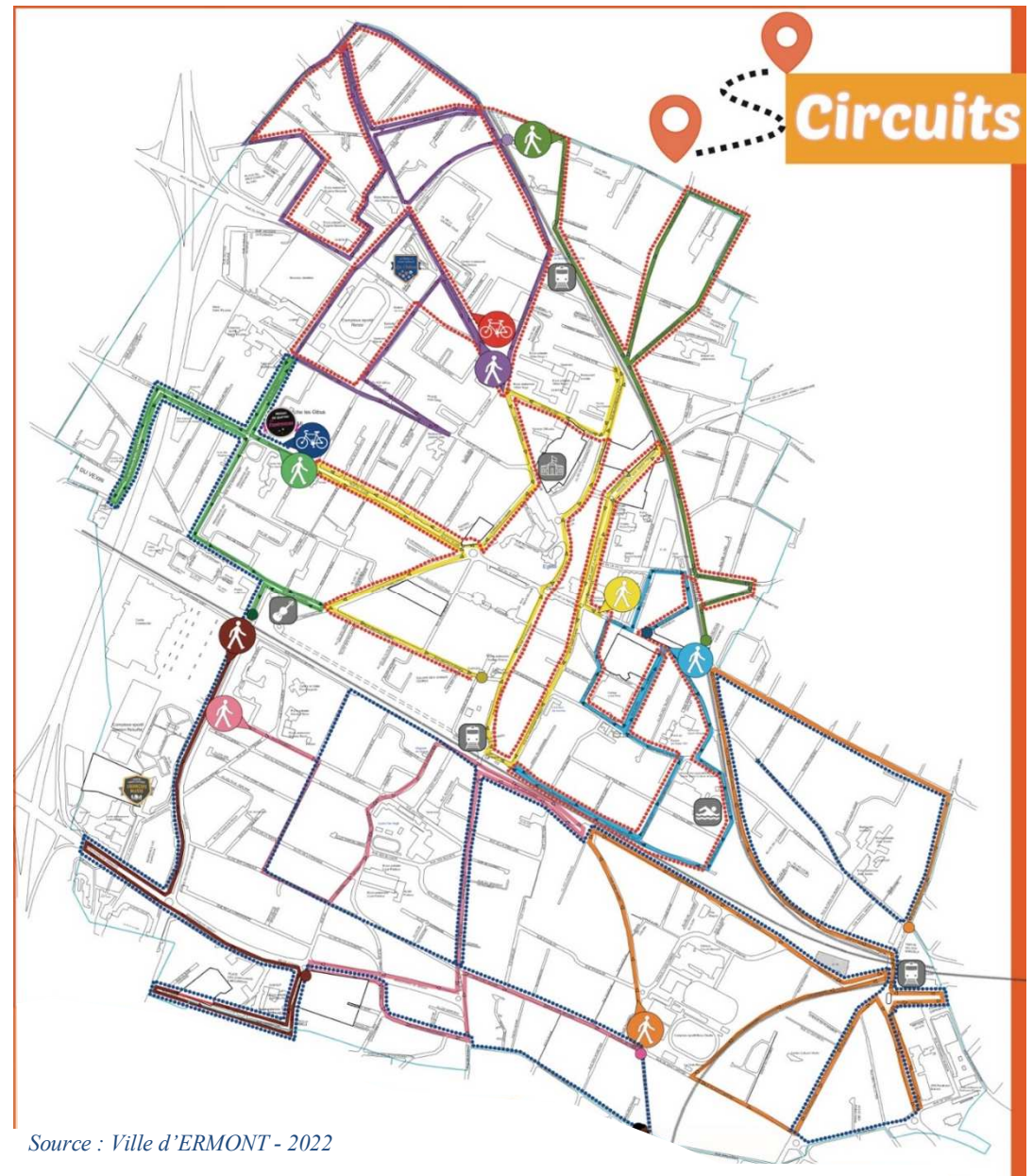
Le développement du e-commerce génère des volumes de livraisons aux particuliers de plus en plus importants, multipliant les arrêts gênant des véhicules de livraisons sur voirie, trottoirs, traversées piétonnes....

6) Les pratiques et attentes des habitants

Les tours de ville

Visites de terrain réalisées :

- en présence d'élus et de riverains,
- sur les différents quartiers,
- entre le 12/11/21 et le 26/02/22,
- sur :
 - 2 circuits en vélo,
 - 8 circuits à pied.



Source : Ville d'ERMONT - 2022

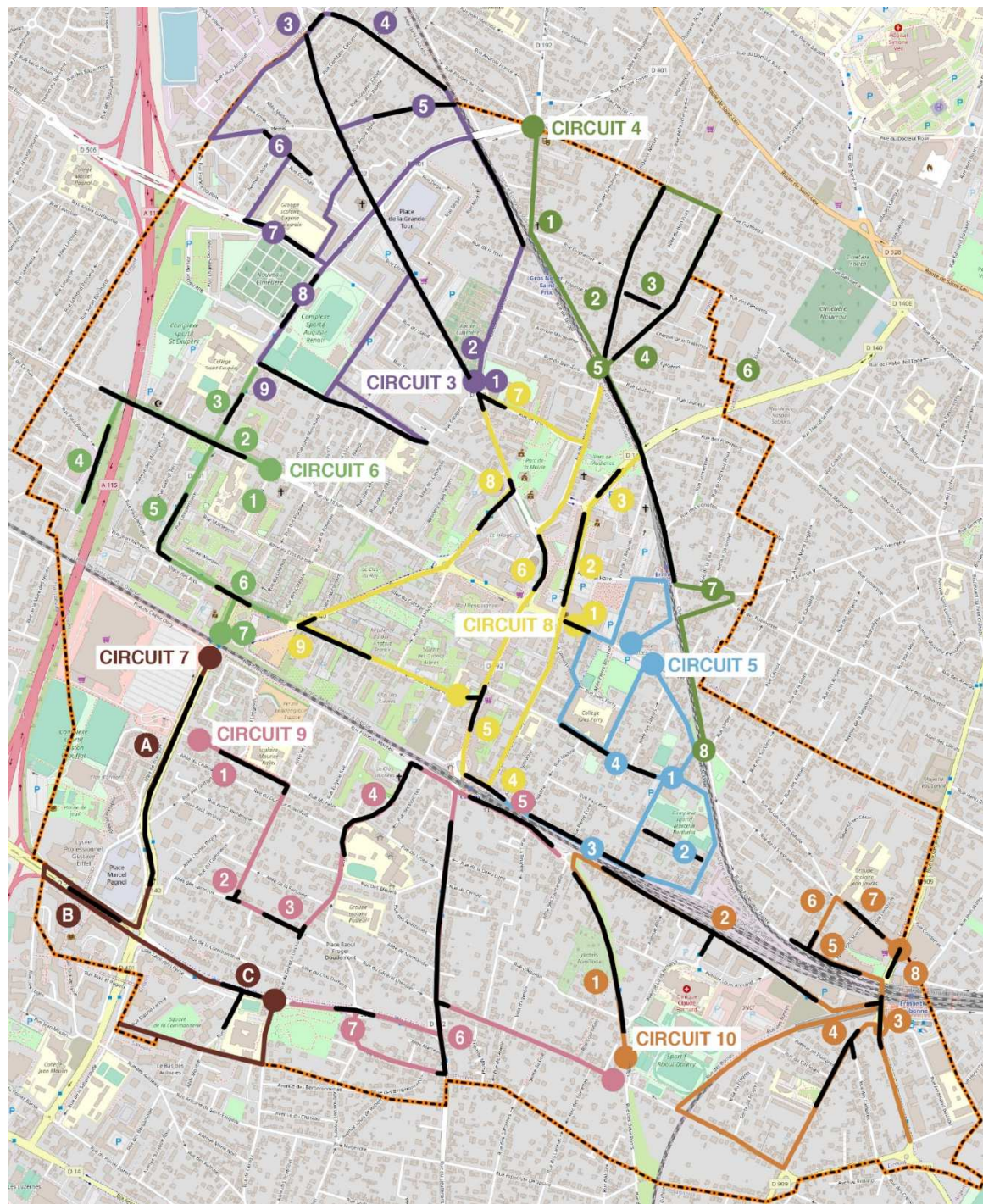


Les visites en images :



Visites à pied :

- ⇒ **des trottoirs trop étroits ou inexistant**s, ou parsemés d'obstacles et de véhicules en stationnement, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes, ainsi qu'un **manque de confort** (bancs notamment),
- ⇒ **des vitesses de véhicule trop élevées** rendant insécures les trajets à pied, notamment au niveau des **traversées piétonnes** : problème de visibilité des piétons par les automobilistes notamment la nuit, traversées dangereuses, bandes podotactiles à reprendre...
- ⇒ sur certains carrefours, des **problèmes de visibilité des véhicules**,
- ⇒ la question du **sens unique du Bd Pasteur** a été soulevée,
- ⇒ des **problèmes liés au stationnement** ont été abordés : véhicules sur trottoir, devant les entrées des riverains, manque de places, stationnement à mettre en épis...



Visites en vélo :

- ⇒ rendre les itinéraires cyclables existants moins dangereux (avenue de la Mairie et rue de Franconville notamment),
- ⇒ « normaliser » les déplacements en vélo entre le centre-ville, les écoles, les équipements sportifs,
- ⇒ aménager des itinéraires suffisamment larges et confortables,
- ⇒ créer un itinéraire sur certaines voies : chaussée Jules César, rue du 18 Juin,
- ⇒ homogénéiser les vitesses des véhicules (nombreux passages de 30 à 50 km/h),
- ⇒ être plus actif sur la verbalisation des mauvais comportements des automobilistes,
- ⇒ sur les rues à sens unique : matérialiser des contre-sens cyclables,
- ⇒ traiter les discontinuités cyclables sur les intersections et notamment :
 - piste cyclable du Bd de Cernay, prolongement vers Franconville,
 - autour de la gare Ermont Eaubonne,
- ⇒ sur les giratoires : marquage au sol pour les vélos ou espace partagé ?
- ⇒ sur les carrefours à feux : généraliser les panonceaux M12 et/ou les signaux lumineux R13,
- ⇒ stationnements vélos : ne plus mettre de « pincés-roues », envisager des parkings sécurisés avec abonnement.



Le questionnaire

Questionnaire diffusé sur le site internet de la Ville (116 retours) et sous forme papier (4 retours).

⇒ **Panel** des personnes ayant répondu à l'enquête caractérisé par :

- une majorité de femmes : 58%,
- une sur-représentation de :
la CSP « cadres / dirigeant » : 52% (INSEE : 15,9%),
la classe d'âge intermédiaire 36/45 ans : 49% (INSEE : 21,5%),
- une forte motorisation (50% possédant 2 véhicules ou plus, contre 23% sur la commune).

⇒ **La satisfaction globale relative aux conditions de déplacement est plutôt bonne :**

- 44% de satisfaits / très satisfaits,
- 23% d'insatisfaits / très insatisfaits,
- 33% de ni satisfaits, ni insatisfaits.

Globalement, les 2/3 des personnes se prononçant sont satisfaites des conditions de déplacement sur la commune.

⇒ Les 2 principaux modes cités pour se déplacer en ville sont :

- **la marche à pied à 43%** essentiellement pour des déplacements de moins de 5 km,
- **la voiture à 41 %** (dont véhicule électrique : 3%) pour toutes longueurs de déplacement.

Vient ensuite **le vélo à 15%** (dont vélo électrique : 3%) pour des distances jusqu'à 20 km.

Les transports collectifs (transilien / RER / bus) ne représentent que 2% des réponses.

⇒ Relativement à la **voiture** :

- la principale contrainte (51%) liée à son utilisation est **l'accompagnement des enfants ou d'autres personnes**,
- les principaux **modes alternatifs à la voiture** que les usagers seraient prêts à utiliser sont :
 - le vélo à 42% (dont 11% électrique),
 - la marche à pied à 34%,
 - les transports collectifs à 13%.

Les modes doux apparaissent donc constituer la principale alternative à l'utilisation de la voiture.

⇒ Relativement au **stationnement** :

- **77%** des usagers stationnent habituellement leur véhicule sur un **emplacement privé**.
Un gros tiers de ces usagers éprouvent néanmoins des difficultés à utiliser leur place privative (véhicule devant le portail, place utilisée par d'autres usagers autour des gares...).
- Parmi les 23% restant stationnant essentiellement sur la voirie, les 2/3 éprouvent régulièrement des difficultés à stationner, par manque de places disponibles.

Les difficultés liées au stationnement résidentiel sont principalement induites par un mauvais respect de l'offre de stationnement public

⇒ Relativement à la **marche à pied** :

- **42%** des usagers disent pratiquer la marche à pied en déplacements quotidiens à **plus de 2 km**,
- près de la moitié des usagers (48%) trouvent que les **cheminements piétons** (trottoirs, traversées piétonnes) ne sont **pas confortables et sécurisés**,
- les principaux critères pouvant encourager à faire plus de marche à pied sont :
 - des trottoirs plus larges (34%) et sans obstacle (30%),
 - des rues piétonnes fermées à la circulation (21%).

Le développement de l'usage déjà significatif de la marche à pied se heurte principalement à l'inconfort des itinéraires piétons.

⇒ Relativement au **vélo** :

- 42% des utilisateurs en font un usage quotidien essentiellement pour :
 - des déplacements utilitaires (commerces, démarches, visites...) : 31%,
 - se rendre au travail (10%) ou à l'école (7%),
- les autres motifs pour les usagers plus occasionnels sont les loisirs et les balades (38%) et le sport (14%),
- 51% des utilisateurs ne se sentent pas en sécurité lors de leurs déplacements à vélo,
- Les principaux freins cités à l'utilisation de vélo sont :
 - les risques d'accident (30%),
 - la météorologie (14%),
 - le risque de vol (12%),
 - les difficultés de stationnement (8%).

Le ressentiment d'insécurité apparaît constituer le principal frein à un usage plus important du vélo.

⇒ Relativement aux **transports en commun** :

- 57% des utilisateurs possèdent un abonnement et en font un usage quotidien (ou presque),
- le motif principal d'utilisation est le travail (60%), mais le motif « loisirs, balade » est significatif (27%),
- les principaux inconvénients à leur utilisation sont :
 - de trop faibles fréquences (24%),
 - des temps de trajets trop importants (22%),
 - le coût du trajet (18%).

Malgré une certaine densité de l'offre sur la commune, les transports en commun sont perçus comme peu rapides et chers, ce qui peut expliquer leur faible usage.

Enfin, les **aménagements prioritaires** souhaités pour améliorer les déplacements sur la commune sont les suivants :

| MODE | Suggestions | % réponses | |
|---|---|------------|-------|
| LE VELO | Création de pistes cyclables et de contre sens cyclables | 23,1% | 38,4% |
| | Améliorer la sécurité des cyclistes (signalisation ...) | 10,2% | |
| | Création de garages/accroches vélos | 5,1% | |
| LA MARCHÉ A PIED | Accessibilité et sécurisation des trottoirs (largeur, entretien ...) | 19,0% | 35,6% |
| | Sécurisation des passages piétons (gares, écoles ...) | 11,1% | |
| | Création de zones piétonnes | 5,6% | |
| LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LES TRANSPORTS EN COMMUN | Améliorer le stationnement (tarification, offre, matérialisation, localisation places P.M.R...) | 7,4% | 25,9% |
| | Reduction la vitesse (30 km/h ...) | 6,5% | |
| | Verbalisation des automobilistes (stationnement et circulation) | 6,0% | |
| | Modification du plan de circulation (mise en place de sens unique ...) | 4,6% | |
| | Augmenter l'offre des transports en commun | 1,4% | |

7) Les projets à prendre en compte

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)




Source : réunion publique du 20 Avril 2022

Cartographie de synthèse








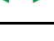







AXE 1. Ermont, une ville jardinée

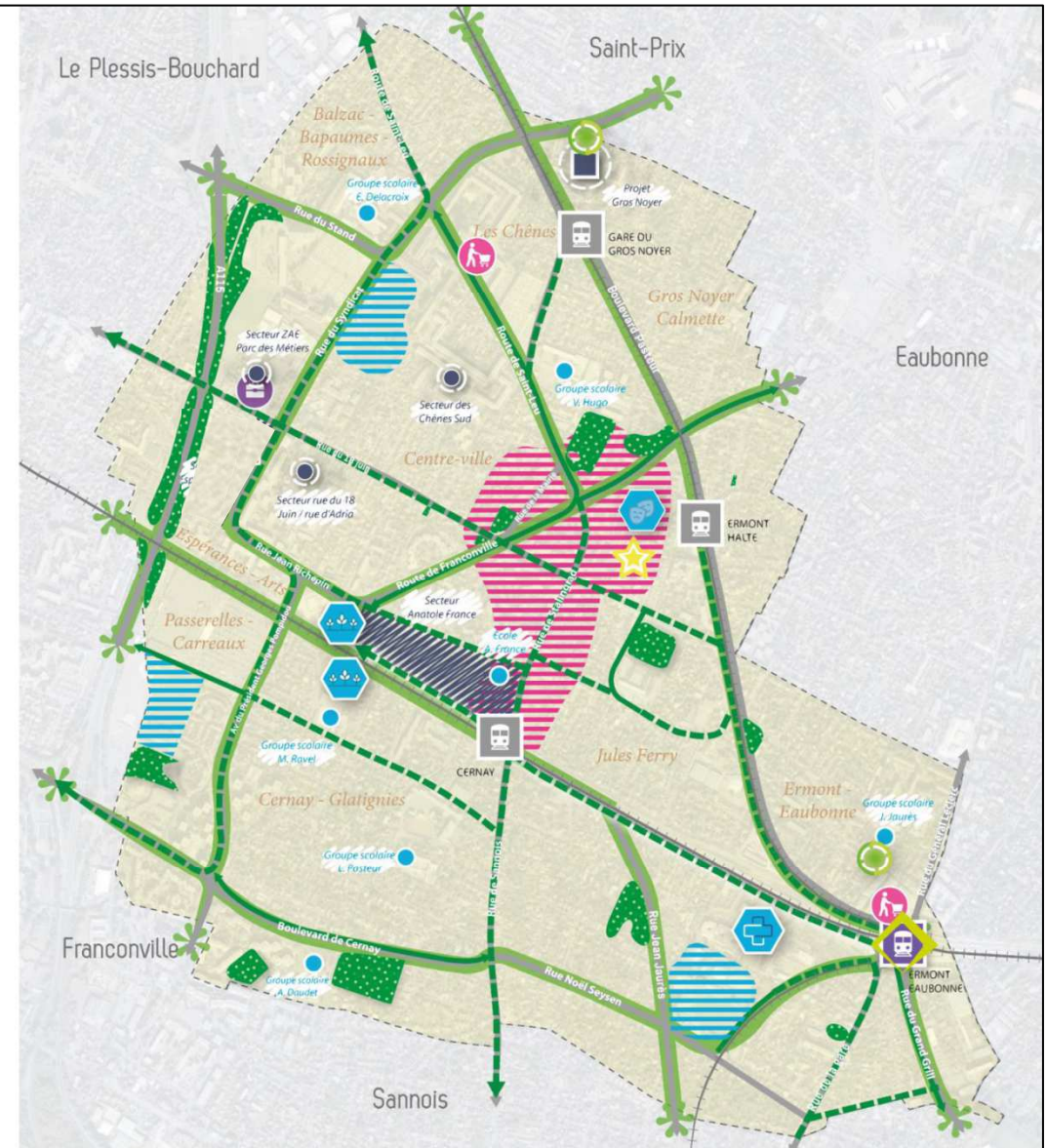
-  Encadrer les aménagements, extensions du bâti dans le respect des formes urbaines des différents quartiers
-  Créer de nouveaux espaces verts publics et renforcer l'accessibilité en créant de nouveaux cheminements doux
-  Intégrer le monument historique dans les projets d'aménagement
-  Valoriser les parcs, squares et espaces verts existants
-  Développer les principes de continuités vertes

AXE 2. Ermont, une ville solidaire

-  1/ Engager la réalisation du projet Gros-Noyer
-  2/ Maîtriser l'évolution urbaine par la réalisation de projets ciblés de qualité :
 - Secteur rue du 18 juin et rue d'Adria
 - Secteur des Chênes Sud
 - Secteur ZAE Parc des Métiers
-  3/ Mener une réflexion sur le devenir de sites stratégiques :
 - Secteur Anatole France.

AXE 3. Ermont, une ville attractive à vivre ensemble

-  Favoriser l'économie présentielle en cœur de ville et préserver les commerces existants
-  Conforter le rôle et l'attractivité du marché au sein du tissu commercial
-  Préserver les commerces existants
-  Envisager et étudier l'extension de la Zone d'Activités Économiques existante
-  Favoriser l'implantation d'activités issues du secteur tertiaire
-  Restructurer le pôle de la gare Ermont Eaubonne en matière de mobilités
-  Conforter les circulations douces existantes
-  et en développer de nouvelles
-  Atténuer les nuisances sonores et pollutions liées à la circulation
-  Valoriser l'offre en équipements et espaces publics existants et adapter les capacités d'accueil aux besoins et évolutions de la population :
-  Anticiper les besoins en matière d'équipements scolaires
-  Réaménager le théâtre Pierre Fresnay
-  Conforter le pôle médical à proximité de la clinique en créant de nouveaux locaux (clinique Claude Bernard)
-  Valoriser et développer l'espace animalier et l'espace maraîcher de la ferme pédagogique
-  Valoriser les structures existantes pour les sports de plein air et lieux de loisirs et de détente



Les principaux projets :

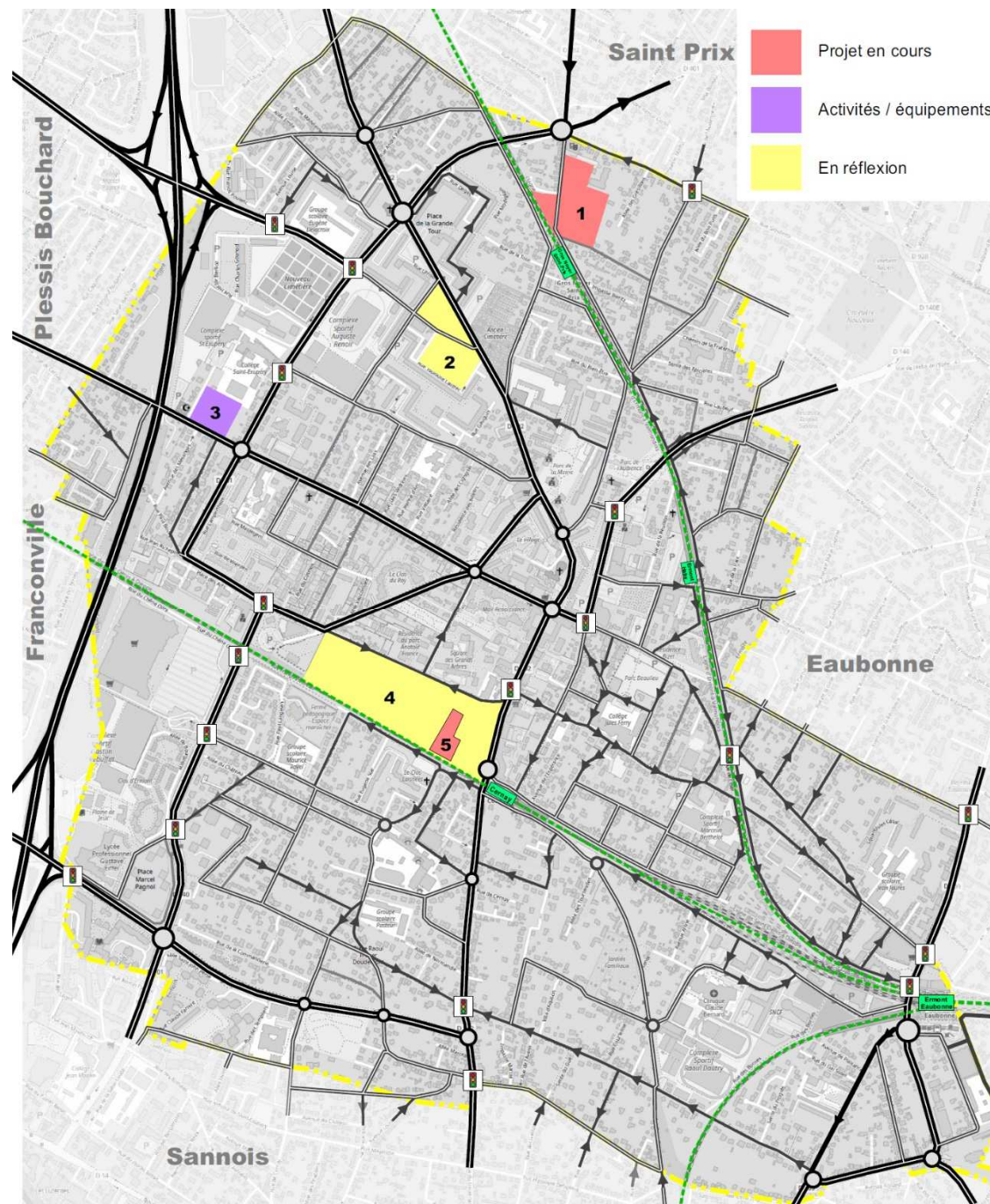
1 : Requalification urbaine du quartier du Gros Noyer / Gare (400 logements env.)

2 : Secteur des chênes Sud (en réflexion)

3 : Secteur ZAE Parc des Métiers
En réflexion : restructuration / extension

4 : Secteur Anatole France (en réflexion)

5 : Promotion 87 Avenue de Villiers :
84 logements



Requalification urbaine du quartier du Gros Noyer / Gare

Source : réunion publique du 6 AVRIL 2022

Environ 400 logements
du T2 au T4 + maisons de ville

Parc et coulée verte

Requalification de
la rue du Gros Noyer
avec circulation douce

Début de travaux : 1^{er} semestre 2024
Livraison des premiers logements : 2026



Promotion 87 Avenue de Villiers

84 logements

*Début de travaux :
fin 2022 / début 2023*



Source : Service urbanisme Ville d'Ermont